

L'histoire de deux urgences

L'interaction de la dette souveraine et des crises climatiques dans les pays du Sud

Note d'analyse rédigée • Décembre 2020

Par Iolanda Fresnillo

Résumé

L'urgence climatique occupe désormais une place plus importante dans les discussions politiques autour de la dette, car les événements climatiques extrêmes et les risques environnementaux augmentent à la fois le coût d'emprunt et le risque de crise de la dette dans les pays du Sud, qui supportent déjà souvent un important encours de dette extérieure. De même, des niveaux d'endettement insoutenables peuvent signifier moins d'espace budgétaire et d'opportunités pour faire face aux défis d'adaptation et d'atténuation, ainsi que pour se remettre des pertes et des préjudices causés par une catastrophe climatique.

L'urgence climatique et la crise sanitaire, sociale et économique de la Covid-19 concomitantes, posent d'énormes défis aux pays du Sud, fait aggravé par la crise de la dette qui se déroule dans de nombreux pays en développement. Avec les vulnérabilités accrues de la dette, les pressions budgétaires et le ralentissement économique, la capacité de nombreux pays à investir dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, ainsi qu'à faire face à des chocs inattendus tels que ceux déclenchés par l'urgence climatique, est encore plus affaiblie. De plus, la crise climatique peut exacerber les vulnérabilités de la dette en augmentant à la fois les niveaux d'endettement et les coûts.

Outre les coûts des changements apportés à l'écosystème, les pertes humaines et les impacts sur le patrimoine culturel et les moyens de subsistance, les pertes matérielles et monétaires causées par la crise climatique sont particulièrement aiguës après une catastrophe, ce qui peut fragiliser la viabilité de la dette. La Banque mondiale (BM) et le Fonds monétaire international (FMI) ont reconnu que les catastrophes climatiques peuvent entraîner une détérioration significative de la viabilité de la dette dans les pays touchés.

Une attention particulière doit être accordée aux petits États insulaires en développement (PEID) qui, bien qu'ils contribuent pour moins de 1% aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, font partie des pays les plus vulnérables aux catastrophes climatiques. De plus, les PEID sont parmi les pays les plus touchés par la vulnérabilité croissante de la dette. En outre, les coûts d'emprunt sont plus élevés pour les PEID que pour les autres pays en développement ayant des niveaux de revenus similaires et, en général, ils ont moins accès aux financements concessionnels. Des cas récents tels que Vanuatu, la Grenade ou la Dominique montrent comment les événements climatiques extrêmes ont provoqué une nouvelle insoutenabilité de la dette, une situation qui a été aggravée par les impacts économiques de la pandémie de la Covid-19.

Le ralentissement économique frappe particulièrement durement les économies qui dépendent du tourisme, parmi lesquelles les PEID sont les plus vulnérables. L'effondrement des recettes publiques, alors que les niveaux de paiement de la dette extérieure étaient déjà élevés, a conduit ces pays à accroître leur dépendance vis-à-vis des prêts non concessionnels, ce qui aggrave leurs vulnérabilités face à la dette. Même en cas de surendettement, certains PEID ne sont pas éligibles à l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) mise en œuvre par les gouvernements du G20 dans le contexte de la crise de la Covid-19. Comme l'a déclaré le Secrétaire général des Nations Unies (ONU), António Guterres, la crise de la dette et du climat constitue « une cumulation d'injustices » pour les PEID.¹

Comme le montre l'expérience de nombreux PEID et d'autres pays pauvres, la dette et les crises climatiques ont un effet de rétroaction. La détérioration de la situation physique et économique dans un pays surendetté après une catastrophe climatique, rend non seulement plus difficile le remboursement de la dette existante au lendemain de la crise, mais elle aggrave également les perspectives économiques d'augmentation des revenus à l'avenir, pour rendre possible une viabilité de la dette. De plus, lorsque la reconstruction et la reprise sont financés par davantage de prêts, cela ne fait que rajouter de l'huile sur le feu.

Les vulnérabilités climatiques n'ont pas seulement un impact sur la viabilité de la dette des pays en raison de nouveaux emprunts pour la reprise et la reconstruction, mais aussi par l'influence qu'elles exercent sur les coûts de ces emprunts. Selon plusieurs recherches sur les taux d'intérêt de la dette souveraine pour le climat, la plupart des pays vulnérables ont des taux d'intérêt plus élevés qu'ils ne devraient l'être si l'on ne tient compte que des indicateurs macroéconomiques et budgétaires. Cela est dû à la vulnérabilité climatique. Cette situation conduit à un cercle vicieux, car - à mesure que les coûts d'emprunt augmentent en raison des vulnérabilités climatiques - les pays se trouvent obligés de consacrer plus de ressources pour rembourser leurs dettes et, par conséquent, ces coûts supplémentaires compromettent leur capacité à investir dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et à faire face aux pertes et aux préjudices. Comme ils ne peuvent pas investir suffisamment dans l'adaptation ou l'atténuation du changement climatique, leurs vulnérabilités climatiques augmentent, tout comme les coûts d'emprunt.

Alors que les vulnérabilités au climat et à la dette présentent de multiples interdépendances, avec un impact sur les plus vulnérables compromettant particulièrement la justice de genre, les réponses des politiques publiques et du marché aux crises climatiques et de la dette n'ont pas été à la hauteur des défis et des besoins que les urgences de la dette et du climat posent. Tout d'abord, le financement climatique offert par les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) se présente principalement sous la forme de prêts. Plus des deux tiers des financements publics pour le climat fournis entre 2013 et 2018 l'ont été au moyen d'instruments créateurs de dette.

De plus, l'approche générale des pays riches et des banques de développement pour relever les défis financiers des catastrophes climatiques a été basée sur le marché. L'échange et la fiscalité des émissions, les assurances contre les risques, les clauses obligatoires et les émissions d'obligations catastrophe ou d'obligations vertes, entre autres instruments financiers commerciaux innovants, ont été des propositions clés pour mobiliser les ressources nécessaires pour faire face ou couvrir les risques liés à l'urgence climatique.

Cependant, les mécanismes de marché ne sont généralement pas conformes à une approche centrée sur les droits humains et, contrairement à leurs objectifs, la plupart des propositions du marché finissent par être de fausses solutions qui remettent le fardeau financier sur les pays en développement, aggravant les déséquilibres budgétaires du gouvernement et augmentant même les dettes. Ces mécanismes de marché ne permettent pas non plus la transparence, la responsabilité et la prise de décision participative des communautés les plus touchées par l'urgence climatique.

En ce qui concerne les propositions concernant les échanges de dette pour action climatique, lorsqu'elles sont bien conçues, elles pourraient fournir des ressources pour financer les investissements d'atténuation et d'adaptation, notamment un léger effet d'allègement de la dette. Cependant, les expériences passées ont montré que leur capacité à réduire considérablement le fardeau de la dette était très limitée. Les échanges de dette pour le développement ont également eu tendance à être complexes et longs à négocier, de sorte qu'ils pourraient ne pas être adéquats comme réponse rapide au surendettement auquel certains pays sont confrontés, ni pour fournir des liquidités immédiatement après la catastrophe. De plus, l'additionnalité, le double comptage de l'aide au développement à l'étranger (APD) et l'absence de risque d'appropriation par les pays suscitent des inquiétudes. Les progrès en matière d'échange de dette pour action climatique, bien qu'utiles dans certains contextes et sous certaines formes, ne doivent pas être considérés comme une solution aux moments de crise de la dette profonde, comme celle déclenchée par le ralentissement économique de la Covid-19.

L'interaction des défis bouleversants que posent l'urgence climatique et la montée de nouvelles crises de la dette, met cumulativement en péril le respect des droits humains et les progrès réalisés vers les objectifs de développement durable (ODD), à la fois au niveau mondial et, en particulier, dans les pays du Sud. Les impacts de la crise de la dette et du climat, qu'ils soient sociaux, économiques, environnementaux ou de genre, pourraient être réduits si les bonnes décisions politiques étaient prises, mais il est urgent d'agir. Dans ce contexte, la nécessité de faire la transition à l'échelle mondiale vers une économie plus durable et équitable ne sera pas possible sans un financement climatique durable, responsable et équitable, ainsi qu'un financement pour la transition qui n'exacerbe pas les vulnérabilités de la dette dans les pays du Sud. En un mot, la justice climatique ne sera pas possible sans justice économique et sans justice de la dette.

Une reprise juste, féministe et verte pourrait poser les bases de la résolution de la crise de la dette et du climat. Mais pour rendre cette reprise possible, nous avons besoin que les pays riches fournissent un financement climatique équitable, adéquat et non générateur de dette, en assumant les responsabilités différenciées que les pays les plus industrialisés ont vis-à-vis du changement climatique, et qu'ils soutiennent les pays pauvres confrontés à l'adaptation, aux pertes, aux préjudices et à l'atténuation du changement climatique. Les pays riches devraient également cesser de bloquer les négociations sur le financement pour s'occuper des pertes et des préjudices. Dans ce contexte, ils devraient soutenir la proposition des organisations de la société civile (OSC) visant à compenser les pertes et les préjudices consécutifs à une catastrophe climatique par la suspension, la restructuration et l'annulation du paiement de la dette.

En résumé, afin de faire face aux impacts interconnectés de la dette souveraine et des crises climatiques, les gouvernements et les institutions financières internationales devraient mettre en œuvre les recommandations suivantes :

1. **Respecter les fonds engagés pour le financement climatique:** en assumant les responsabilités différenciées des pays les plus industrialisés en matière de changement climatique, ils devraient offrir des options de financement public abordables et responsables pour l'adaptation et l'atténuation dans les pays du Sud, comme convenu dans la Convention (CCNUCC), le Protocole de Kyoto et l'accord de Paris. Le financement climatique doit être nouveau et s'ajouter aux engagements financiers existants, par ex. l'APD, de préférence sous forme de subventions afin de ne pas s'endetter plus lourdement, non lié, inconditionnel et transparent, et conforme aux accords internationaux sur les marchés publics. Suivre les principes de base d'une aide au développement efficace et introduire des règles contraignantes sur les prêts et emprunts responsables seraient des étapes clés pour rendre disponibles des fonds pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique - notamment les pertes et préjudices - qui n'aggravent pas les vulnérabilités de la dette.
2. **Fournir des financements pour faire face aux pertes et aux préjudices:** les pays plus riches devraient cesser de bloquer les négociations et faciliter un accord pour fournir un financement suffisant pour faire face aux pertes et aux préjudices causés par une catastrophe climatique dans les pays en développement, en privilégiant les subventions plutôt que les prêts, afin de ne pas aggraver des niveaux de dette insoutenables. Les fonds devraient être décaissés à la fois aux gouvernements et aux agences indépendantes, en particulier celles basées localement et dirigées par des femmes, qui sont les mieux placées pour cibler les groupes affectés et/ou contribuer à une reprise et une résilience durables.
3. **Suspension du paiement de la dette et allègement de la dette à la suite d'une catastrophe climatique:** comme il a déjà été indiqué, un moratoire sans intérêts dus sur le paiement de la dette, devrait être prévu immédiatement après la catastrophe climatique car il a le potentiel de fournir un accès immédiat aux ressources déjà disponibles. En plus du moratoire, un cadre préconçu pour restructurer la totalité du stock de la dette extérieure publique existante, notamment l'annulation de la dette le cas échéant, serait nécessaire. Tant la suspension du paiement de la dette que la restructuration de la dette devraient être contraignantes pour les créanciers publics, privés et multilatéraux. Cet objectif pourrait être atteint grâce à des mécanismes tels que la section 2 (b) de l'article VIII du FMI. Pour les dettes nouvellement contractées ou restructurées, les gouvernements et les institutions financières internationales (IFI) devraient inclure dans leurs contrats de prêt, et promouvoir auprès des prêteurs privés, des clauses conditionnelles liées à la fois au climat et à d'autres chocs sanitaires et économiques exogènes.

4. Un allègement de la dette en temps voulu et

suffisant: les créanciers et les IFI devraient prendre des mesures pour convenir et mettre en œuvre une initiative d'allègement de la dette et de viabilité post-Covid-19, sous les auspices des Nations Unies, afin de ramener la dette des pays en développement à des niveaux soutenables, en tenant compte du financement à long terme des pays pour réaliser les ODD, les objectifs climatiques et les engagements en matière de droits humains et d'égalité des genres. Ce processus d'allègement de la dette devrait impliquer tous les créanciers et veiller à ce que l'annulation et la restructuration de la dette soient effectuées en temps voulu, de manière efficace et suffisante - en particulier pour les pays à risque de surendettement ou déjà en situation de surendettement avec une vulnérabilité climatique élevée. L'assouplissement des niveaux d'endettement permettra aux pays de devenir plus résilients au changement climatique, en libérant des ressources nationales pour investir dans l'adaptation et l'atténuation. Ne pas prendre des mesures suffisamment ambitieuses en matière d'allègement de la dette, dans un contexte de crise de la dette croissante dans les pays du Sud, laissera les pays en développement d'autant plus mal préparés pour faire face aux défis climatiques auxquels ils sont confrontés.

5. Examiner la viabilité de la dette: les gouvernements du FMI et de la Banque mondiale devraient promouvoir un examen ouvert de l'analyse de viabilité de la dette (AVD), avec les conseils de l'ONU et la participation de la société civile, afin d'évoluer vers un concept de viabilité de la dette plus adéquat, qui intègre véritablement l'environnement et les vulnérabilités climatiques, ainsi que les droits humains et d'autres considérations sociales, de genre et de développement.

6. Mécanisme de redressement de la dette: au-delà de l'allègement de la dette pour faire face à la crise actuelle de la dette, les gouvernements et les organisations internationales devraient soutenir et œuvrer à la création d'un mécanisme permanent multilatéral de renégociation de la dette souveraine qui, sous les auspices de l'ONU, assure la primauté des droits humains sur le service de la dette et une approche fondée sur des règles pour une résolution ordonnée, juste, transparente et durable de la crise de la dette, dans un processus réunissant tous les créanciers.

7. Fournir des financements supplémentaires d'urgence: les IFI et les gouvernements riches devraient fournir des ressources supplémentaires suffisantes pour aider les pays en développement à faire face aux crises sanitaire, sociale et économique, en privilégiant les subventions par rapport aux prêts, afin que cela n'aggrave pas les niveaux d'endettement insoutenables dans un proche avenir. Le financement d'urgence pour faire face à la crise sanitaire et sociale et pour financer une reprise juste et durable ne devrait pas porter atteinte aux engagements antérieurs en matière d'APD et de financement climatique. Ces ressources devraient être mises à la disposition en particulier, des pays où les effets de la crise ont été durement ressentis, tant en ce qui concerne les pays où les impacts sanitaires de la Covid-19 ont été les plus forts que ceux où les impacts économiques ont été les plus durs en raison de leur dépendance au tourisme, aux envois de fonds et aux produits de base. Les efforts devraient également être intensifiés pour garantir une nouvelle et importante émission de droits de tirage spéciaux (DTS) du FMI afin de contribuer à atténuer les pressions de liquidité sur les pays en développement qui en ont besoin.

Introduction

L'urgence climatique a pris de l'ampleur dans les discussions politiques autour de la dette, car les événements climatiques extrêmes et les risques environnementaux augmentent à la fois le coût d'emprunt et le risque de crise de la dette dans les pays du Sud, qui supportent déjà souvent un important encours de dette extérieure. De même, des niveaux d'endettement insoutenables peuvent signifier moins d'espace budgétaire et d'opportunités pour faire face aux défis de l'adaptation et de l'atténuation, ainsi que pour se remettre des pertes et des préjudices après une catastrophe climatique. Dans ce contexte, la nécessité d'une transition mondiale vers une économie plus durable et équitable ne sera pas possible sans un financement climatique durable, responsable et équitable, ainsi qu'un financement pour la transition qui n'aggrave pas les vulnérabilités de la dette dans les pays du Sud. En un mot, la justice climatique ne sera pas possible sans justice économique et justice de la dette.

Dans un contexte où la Covid-19 et le ralentissement économique qui a suivi, ont considérablement intensifié les vulnérabilités préexistantes de la dette dans tout les pays du Sud (ainsi que dans les pays du Nord), les limites de l'architecture financière internationale existante pour fournir en temps voulu des solutions justes et transparentes et des solutions durables aux crises de la dette, sont devenues plus évidentes que jamais. Les lacunes de l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) et l'approche obsolète d'un nouveau cadre commun pour le traitement de la dette, entraîneront, si aucune autre mesure n'est prise, une crise de la dette généralisée dans les pays du Sud et une « décennie perdue » pour le développement de millions de personnes, ainsi qu'un pas en arrière majeur dans la capacité des pays en développement à relever les défis climatiques.

Ce document d'information constitue la première approche générale d'Eurodad sur la manière dont la dynamique de la dette souveraine interagit avec le financement climatique et les effets de la crise climatique dans les pays du Sud, et inversement. L'objectif principal de cette analyse est d'accompagner les membres et partenaires d'Eurodad dans leurs stratégies et actions tant sur la dette que sur le climat, en donnant un aperçu général des interactions entre les deux dynamiques.

Ce document examine non seulement les questions qui sont pertinentes pour l'interdépendance entre la dette et les vulnérabilités climatiques dans les pays du Sud, analysant comment les crises climatiques exacerbent les vulnérabilités de la dette, mais aussi comment les vulnérabilités existantes de la dette affaiblissent la capacité des pays à faire face à l'urgence climatique.

Il examine également spécifiquement les effets cumulatifs des crises climatique et de la dette sur les droits des femmes et la justice de genre. Enfin, le document analyse les lacunes de certaines des approches et mécanismes actuels de financement climatique en lien avec les risques qu'ils présentent pour la résilience climatique et la viabilité de la dette. Le document présente aussi certaines recommandations politiques qui pourraient aider les pays du Sud à faire face aux impacts croisés de la dette souveraine et des crises climatiques d'une manière plus juste et durable.

1. L'interaction entre la dette souveraine et la crise climatique

La dynamique du climat et de la dette interagit de plusieurs manières, aggravant mutuellement les vulnérabilités exogènes et internes des pays en développement.

Ces dernières années, de nombreux pays du Sud ont été confrontés à une aggravation de la vulnérabilité de la dette publique² - une crise croissante qui a été exacerbée par l'impact économique mondial dévastateur de la pandémie de la Covid-19. Les niveaux d'endettement public et privé avaient augmenté partout dans le monde³ à une vitesse et des niveaux sans précédent avant la pandémie. Le ralentissement économique mondial causé par la Covid-19 a exacerbé les vulnérabilités préexistantes de la dette, entraînant de nouveaux records des niveaux d'endettement. Selon les projections du Fonds monétaire international (FMI),⁴ les ratios d'endettement moyens augmenteront de 10% du produit intérieur brut (PIB) dans les économies de marché émergentes et d'environ 7% dans les pays à faible revenu.

Une croissance des niveaux d'endettement qui, malgré les récentes initiatives visant à suspendre temporairement les paiements de la dette d'un nombre limité de pays les plus pauvres du monde,⁵ sera intensifiée par l'augmentation des déficits budgétaires primaires que les pays en développement connaîtront pour s'attaquer à la crise sanitaire, sociale et économique à laquelle ils sont confrontés. Les chutes des prix des produits de base, des recettes d'exportation et du tourisme et des envois de fonds, ont entraîné une baisse des recettes publiques qui, conjuguées à de fortes dévaluations de la monnaie et à une augmentation des coûts d'emprunt pour les gouvernements du Sud, rendent plus difficile pour les gouvernements d'effectuer leurs paiements de dette souveraine extérieure.⁶ De plus, nous devons tenir compte du fait que le soutien financier aux pays en développement pour lutter contre la pandémie est principalement fourni sous la forme de nouveaux prêts, qui augmentent les niveaux d'endettement déjà insoutenables dans de nombreux pays du Sud. Parallèlement à la vulnérabilité accrue de la dette, aux pressions budgétaires et au ralentissement économique, la capacité de nombreux pays à absorber davantage de prêts s'affaiblit.

Avant que la pandémie de la Covid-19 ne frappe, dans de nombreux pays du sud, une part croissante des budgets publics était utilisée pour rembourser la dette extérieure, ébranlant la capacité des gouvernements à fournir des services publics de base⁷ et les laissant particulièrement mal préparés pour faire face à la crise actuelle de santé publique, sans parler des chocs inattendus tels que ceux déclenchés par la crise climatique.

Les pays aux prises aujourd'hui avec des dettes insoutenables ont également tendance à être les pays les plus vulnérables aux effets du changement climatique. Comme nous le savons, les pays les moins responsables de la contribution à la crise climatique - c'est-à-dire les pays dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre par habitant sont les plus faibles et qui ont tendance à être des pays du Sud - sont les plus vulnérables aux risques climatiques et ont jusqu'ici déjà payé un prix plus élevé en raison des événements climatiques au cours des dernières décennies.⁸ Selon Oxfam, la moitié la plus pauvre de la population mondiale - environ 3,5 milliards de personnes - n'est responsable que de 10% des émissions mondiales attribuées à la consommation individuelle, tandis qu'environ 50% de ces émissions peuvent être attribuées aux 10% des personnes les plus riches dans le monde.⁹

Bien qu'en termes monétaires absolus, les pertes des pays les plus riches en raison des événements climatiques, aient tendance à être plus élevées, les pertes économiques par rapport au PIB - en particulier, la perte de vies humaines, de biodiversité, de culture, de patrimoine, de moyens de subsistance, de déplacements humains et animaux, de difficultés personnelles et de menaces existentielles - ont été beaucoup plus répandues dans les pays à faible revenu.¹⁰ Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, Phillip Alston, a ajouté sa voix à ceux qui mettent en lumière les risques que la crise climatique exacerbe la pauvreté et les inégalités existantes dans les pays en développement : « elle aura le plus grave impact dans les pays et les régions pauvres, et les endroits où vivent et travaillent les personnes pauvres. Les pays en développement supporteront environ 75 à 80% des coûts du changement climatique. Le changement climatique menace d'annuler les cinquante dernières années de progrès en matière de développement, de santé mondiale et de réduction de la pauvreté.¹¹ »

Au-delà du concept de dette climatique, les sections suivantes examinent comment les interactions entre dette et climat se produisent en analysant : comment la crise climatique peut exacerber les vulnérabilités de la dette en augmentant à la fois les niveaux d'endettement et les coûts; comment les crises de la dette laissent les gouvernements moins préparés à faire face aux défis climatiques; et comment les dynamiques du climat et de la dette ont un impact spécifique sur les inégalités entre les genres et les droits des femmes.

1.1 Comment les crises climatiques exacerbent les vulnérabilités de la dette

Outre les coûts des changements apportés à l'écosystème, les pertes humaines et les impacts sur le patrimoine culturel et les moyens de subsistance, les pertes matérielles et monétaires causées par la crise climatique sont particulièrement aiguës après une catastrophe, ce qui peut être un facteur d'affaiblissement de la viabilité de la dette. La Banque mondiale (BM) a récemment reconnu que « l'expérience de plusieurs économies [d'Amérique latine et des Caraïbes], en particulier, montre que les crises de la dette peuvent être déclenchées par des catastrophes naturelles ». ¹² De plus, l'analyse de la Banque reconnaît que la fréquence et la persistance plus élevées des effets du changement climatique « sont susceptibles d'accroître la volatilité macroéconomique et de réduire les perspectives de croissance à long terme, ce qui pose un risque croissant pour la viabilité de la dette ».

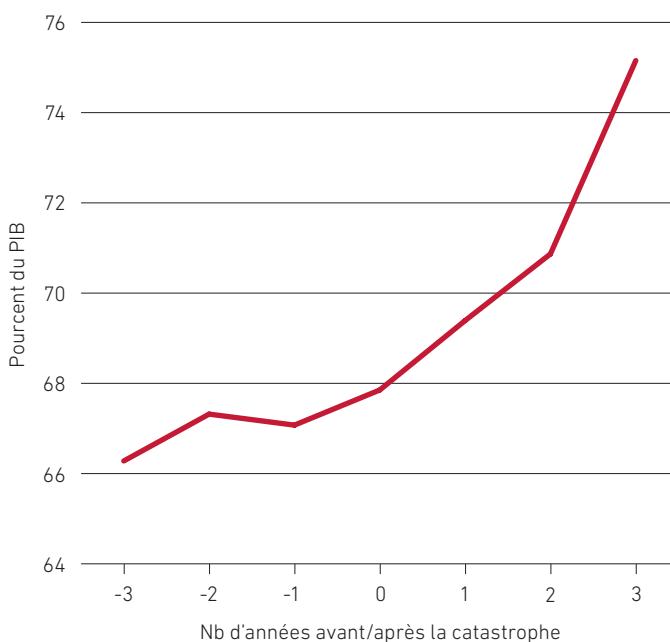
Encadré 1: Dette climatique

Les mouvements sociaux et les universitaires, à la fois dans les pays du Sud et du Nord, affirment depuis longtemps qu'il existe une « dette écologique » que les pays riches et les élites doivent aux pays pauvres en raison de l'impact environnemental et du pillage des ressources que les dynamiques coloniales et néocoloniales ont infligé à leurs territoires et leurs communautés. Le concept de dette écologique repose sur l'idée de justice environnementale : « si tous les habitants de la planète ont droit à la même quantité de ressources et à une proportion égale d'espace environnemental, ceux qui utilisent plus de ressources ou occupent plus d'espace ont une dette avec les autres ».¹³ Cette « dette écologique » s'est donc accumulée « à cause des échanges écologiquement inégaux, de la biopiraterie, des préjudices causés par les exportations toxiques et de l'utilisation disproportionnée des puits et des réservoirs de carbone ».¹⁴ La dette écologique englobe donc ce qui a été conceptualisé comme « dette climatique » ou « dette carbone » - une dette historique que la plupart des économies polluantes ont acquise en raison de leur contribution disproportionnée aux émissions de carbone et autres émissions de gaz à effet de serre. L'utilisation de ce concept apporte une dimension historique aux discussions sur l'urgence climatique et le financement climatique, en faisant valoir que les « défis actuels découlent de processus à long terme d'accumulation de capital »¹⁵ et d'une exploitation inégale de l'environnement. Sur la base du concept de dette climatique, les contributions des pays industrialisés au financement climatique, sous forme de nouvelles ressources mais aussi sous forme d'annulation de la dette publique, comme le soutiennent les partisans du cadre de la dette écologique, ne seraient pas considérées comme une charité ou une aide, mais bien comme une obligation morale et un remboursement d'une dette historique existante.

De même, le FMI a reconnu dans un document d'orientation publié en juillet 2019 que les grandes « catastrophes naturelles » causant des préjudices importants peuvent considérablement ralentir la croissance de la production et contribuer à une augmentation significative de la dette publique ».¹⁶ Pour parvenir à cette conclusion, le FMI a analysé 11 cas de grandes catastrophes naturelles dans les pays en développement, qui ont causé des préjudices de plus de 20% du PIB entre 1992 et 2016. Les résultats montrent que la dette publique est passée d'une moyenne de 68% du PIB l'année de la catastrophe à 75% du PIB trois ans après.

L'impact de la crise climatique sur l'augmentation des niveaux d'endettement avait déjà été mis en évidence par les organisations de la société civile (OSC). En 2017, la Jubilee Debt Campaign UK (JDC) a documenté comment, lors de plusieurs catastrophes liées au climat, les indicateurs de viabilité de la dette se sont détériorés après l'événement. Selon les calculs de JDC, sur une liste de 14 catastrophes liées au climat dont les coûts estimés s'élèvent à plus de 10% du PIB dans leurs pays respectifs, la dette publique en pourcentage du PIB était plus élevée deux ans après la catastrophe dans plus de 80% des cas.¹⁷

Figure 1 : Dette publique en pourcentage du PIB autour de grandes catastrophes 1992-2016 (préjudices > 20% du PIB)



Source : Estimations des services du FMI basées sur les données EM-DAT de la base de données internationale sur les catastrophes du Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes (CREED).

Une attention particulière doit être accordée aux petits États insulaires en développement (PEID)¹⁸ qui, bien qu'ils contribuent pour moins de 1% aux émissions mondiales de gaz à effet de serre,¹⁹ sont parmi les pays les plus vulnérables aux catastrophes climatiques. De plus, un tiers de la population des PEID vit sur des terres situées à moins de cinq mètres au-dessus du niveau de la mer. Ainsi, en plus de souffrir des ouragans et des cyclones, la menace de l'élévation du niveau de la mer pose des risques existentiels pour les PEID et leurs populations. Les PEID subissent également les pertes économiques les plus élevées par rapport à leur PIB. Comme nous pouvons le voir dans le tableau 1, neuf des dix catastrophes liées au climat avec des pertes plus élevées en pourcentage du PIB au cours des deux dernières décennies, se sont produites dans des PEID.

De plus, de nombreux PEID sont non seulement confrontés à des contraintes liées à leur exposition aux catastrophes liées au climat, mais également à l'accumulation de dettes insoutenables. Selon la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'encours total de dette extérieure des PEID a plus que doublé entre 2008 et 2017, leur ratio moyen dette/PIB passant de 28,3% à 58,2%, et bien au-dessus de 100% dans certains cas.²⁰ Les dernières données fournies par la CNUCED situent les niveaux de la dette extérieure à 72,4% du PIB en moyenne pour les PEID, atteignant jusqu'à 200% aux Seychelles et aux Bahamas, et plus de 100% en Jamaïque.²¹ Les coûts d'emprunt sont plus élevés pour les PEID que pour les autres pays en développement ayant des niveaux de revenu similaires.²² Obtenir le statut de pays à revenu intermédiaire (et même de pays à revenu élevé), et donc de ne pas être éligible au financement concessionnel, est également un facteur de ce coût de la dette et de l'augmentation de la vulnérabilité de la dette. En effet, les PEID qui ne sont éligibles qu'au financement non concessionnel sont précisément des pays où les problèmes d'endettement ont été importants, comme Antigua-et-Barbuda, Belize, la Jamaïque, les Seychelles et Saint-Kitts-et-Nevis.

Tableau 1 : Top 10 des catastrophes liées au climat (pertes en pourcentage du PIB - 1998-2017)

Nom et date	Pays/Territoires affectés	Pertes économiques	
		Milliards US\$	% PIB
Ouragan Irma Sept. 2017	Saint Martin	2.50	797 %
Ouragan Irma Sept. 2017	Saint Martin	4.10	584 %
Ouragan Irma Sept. 2017	Îles Vierges britanniques	3.00	309 %
Ouragan Maria Sept. 2017	la Dominique	1.46	259 %
Ouragan Ivan Sept. 2004	la Grenade	1.15	148 %
Ouragan Ivan Sept. 2004	Îles Caïmans	4.43	129 %
Ouragan Georges Sept. 1998	Saint-Kitts-et-Nevis	0.60	110 %
Ouragan Erika Août 2015	la Dominique	0.50	90 %
Ouragan Mitch Oct. & Nov. 1998	Honduras	5.68	73 %
Ouragan Maria Sept. 2017	Porto Rico	68.00	69 %

Source : Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes (CRED) - Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe.²³

Comme nous l'avons indiqué, les niveaux d'endettement déjà élevés s'aggravent à la suite d'une catastrophe climatique. Par exemple, dans le cas du Vanuatu, et selon les recherches de JDC, après que l'archipel ait été dévasté par le cyclone Pam en 2015, la dette publique a presque doublé, passant de 21% à 39% du PIB.²⁴ Quatre ans plus tard, selon le FMI, la dette publique par rapport au PIB dépassait 50%, principalement en raison des prêts à la reconstruction après le cyclone Pam. Le Fonds déclare également dans son dernier examen des perspectives économiques et financières du pays, réalisé en 2019, que même lorsque le pays souffre chaque année de phénomènes météorologiques extrêmes, « il existe peu d'espace budgétaire pour faire face à une autre catastrophe naturelle », principalement en raison des niveaux d'endettement élevés.²⁵

Jubilee Caribbean a également signalé que « lorsque l'ouragan Ivan de catégorie 5 a frappé la Grenade en 2004, les préjudices ont été estimés à 148% du PIB et le ratio dette/PIB est passé de 79% à 94% ». ²⁶ La dévastation provoquée par l'ouragan Ivan sur la Grenade a été un facteur clé du défaut de paiement de la dette du pays en 2005. ²⁷

De même, à la Dominique, la dette publique, intérieure et extérieure, atteignait déjà 71,7% du PIB en 2016, alors que le pays se remettait toujours de la tempête tropicale Erika. Le 18 septembre 2017, l'ouragan de catégorie 5 Maria a dévasté l'île de la Dominique, avec des préjudices estimés à 1,3 milliard de dollars américains (226% du PIB). Trois ans plus tard, les projections du FMI indiquent une dette publique de 79,6% du PIB en 2020, et la Dominique a été évaluée par le FMI comme présentant un risque élevé de surendettement. ²⁸

Le ralentissement économique dû à la crise de la Covid-19 frappe particulièrement durement les économies qui dépendent du tourisme, parmi lesquelles les PEID sont les plus vulnérables. De plus, les femmes représentent la majorité des travailleurs peu qualifiés et occasionnels vivant dans les PEID dans les secteurs les plus touchés, tels que l'hébergement, la provision de nourriture ²⁹ et l'industrie hôtelière. En moyenne, le secteur du tourisme représente près de 30% du PIB des PEID, et plus de 50% pour les Maldives, les Seychelles, Saint-Kitts-et-Nevis et la Grenade. L'effondrement des recettes publiques, alors que les niveaux de paiement de la dette extérieure étaient déjà élevés, a conduit ces pays à accroître leur dépendance vis-à-vis des prêts non concessionnels, ce qui aggrave leur vulnérabilité à la dette. Même lorsqu'ils sont confrontés à un surendettement, certains PEID ne sont pas éligibles à l'ISSD mise en œuvre par les gouvernements du G20 dans le contexte de la crise de la Covid-19, ni à l'accès aux prêts concessionnels, précisément parce qu'ils sont classés comme pays à revenu intermédiaire ou élevé. Comme le souligne l'ONU, six PEID à revenu intermédiaire qui ne sont pas éligibles à l'ISSD, ont un fardeau du service de la dette de plus de 40% des revenus en moyenne. ³⁰

La situation insoutenable et injuste à laquelle sont confrontés les PEID en raison des impacts cumulatifs et croisés de la dette et de la crise climatique, est de plus en plus reconnue. En mars 2018, Jubilee Caribbean a publié une déclaration réclamant un mécanisme d'allégement de la dette à la suite de la saison des ouragans de cette année-là. ³¹ En septembre 2019, le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, lors de l'examen à mi-parcours des Modalités d'action accélérée des PEID (Samoa Pathway), a réfléchi à la façon dont la crise de la dette et du climat « cumulait les injustices » pour les PEID : « bien qu'ils contribuent très peu, pratiquement rien, au réchauffement climatique, les petits États insulaires en développement paient le prix le plus élevé. Et en raison de leur statut de pays à revenu intermédiaire, nombre d'entre eux sont pris au piège d'un cycle accéléré et insoutenable de catastrophes et d'endettement. Le monde doit se positionner et y mettre un terme ». ³²

La nécessité d'un financement concessionnel à faible coût pour les PEID a également été constatée lors du Forum politique de haut niveau sur le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) en juillet 2019, tout en reconnaissant que la plupart de ces pays « ont un espace budgétaire limité en raison du fait que le service de la dette et la reconstruction après des catastrophes détournent les ressources des investissements sociaux ». ³³ Pour la CNUCED, à la suite de la récession liée à la Covid-19, « il est essentiel que les PEID aient accès à des financements à des taux d'intérêt nuls et puissent suspendre les paiements de la dette jusqu'à ce qu'ils soient financièrement prêts à honorer leurs obligations de dette extérieure ». ³⁴

Bien que l'Accord de Paris reconnaisse que les efforts de financement climatique doivent accorder une attention particulière à ceux qui sont surtout vulnérables aux effets néfastes du changement climatique et ont des contraintes de capacité importantes, comme les PEID et les pays les moins avancés (PMA), des données récentes publiées par Oxfam International montrent comment, en moyenne, seulement 3% du financement du développement lié au climat, déclaré à l'OCDE, sont allés aux PEID en 2017-2018, et environ 20,5% aux PMA. Oxfam estime que près de la moitié de ce financement climatique adressé aux PEID était versé sous forme de prêts et d'autres instruments autres que des subventions (et 20% du total n'était pas concessionnel). Pour les PMA, les instruments créateurs de dette représentaient près de 60% du financement climatique reçu. ³⁵

Dans le contexte de la Covid-19, les États qui constituent l'Alliance des petits États insulaires en développement (AOSIS) ont publié une déclaration en juin 2020 alertant le monde que « sans changement systémique et action politique immédiate et adaptée, les risques d'une crise de la dette prolongée dans les PEID sont presque certains », et appelant à des actions qui « comprennent la conception d'instruments financiers nouveaux et l'amélioration des instruments financiers existants pour permettre un allègement de la dette, notamment par l'annulation, la suspension, le rééchelonnement et la restructuration de la dette, ainsi que d'autres mesures de soutien »,³⁶ dont un mécanisme multilatéral de résolution de la dette.

Comme le montre l'expérience de nombreux PEID et d'autres pays pauvres, la dette et les crises climatiques ont un effet de rétroaction. La détérioration de la situation physique et économique dans un pays surendetté après une catastrophe climatique, rend non seulement plus difficile le remboursement de la dette existante immédiatement après, mais aggrave également les perspectives économiques d'augmentation des revenus à l'avenir, afin d'être en mesure d'atteindre une viabilité de la dette. De plus, lorsque la reconstruction et la reprise sont financées par davantage de prêts, cela peut revenir à jeter de l'huile sur le feu. Heron Belfon de Jubilee Caribbean le dit clairement : « c'est la définition d'un cercle vicieux ».³⁷

1.2 Octroyer des prêts pour faire face aux catastrophes climatiques ou comment mettre de l'huile sur le feu

Les estimations indiquent que, d'ici 2030, les pertes et préjudices mondiaux associés aux impacts du changement climatique nécessiteront un financement pour les pays en développement d'au moins 300 milliards de dollars américains par an, et que ce besoin atteindra environ 1,2 billion de dollars par an d'ici 2060.³⁸ Selon un rapport de Civil Society Review, approuvé par 166 OSC dans le monde, certaines estimations situent les pertes et préjudices financiers annuels à partir de 2030 à un montant bien plus élevé, « avec des pertes s'élevant à 400-430 milliards de dollars américains par an pour les seuls pays en développement ; le total des pertes financières prévues atteignant 600 à 700 milliards de dollars ».³⁹

Les pays touchés par des catastrophes liées au climat font normalement face à un manque de ressources pour faire face aux coûts de gestion de l'urgence et de la reconstruction. Parallèlement à une certaine lassitude des bailleurs due à la multiplication des événements climatiques extrêmes et des risques environnementaux liés à l'urgence climatique mondiale, il n'existe actuellement aucun mécanisme international dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) pour aider financièrement les pays du Sud à recoller les morceaux et à récupérer après une catastrophe climatique. La CCNUCC a mandaté en novembre 2013, lors de la COP19, la mise en place du Mécanisme international de Varsovie (WIM) pour les pertes et préjudices associés aux impacts du changement climatique, afin de traiter les pertes et les préjudices associés aux impacts du changement climatique dans les pays en développement.⁴⁰ Cependant, un consensus final sur la manière de financer les pertes et les préjudices après une catastrophe n'a pas encore été atteint.

En conséquence, les pays se retrouvent avec des mécanismes inadaptés et insuffisants tels que les régimes d'assurance financés par la Banque mondiale (voir section 2.1) ou le Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes limité du FMI (voir encadré 4), ainsi que le soutien souvent insuffisant et retardé qui peut provenir de bailleurs bilatéraux et multilatéraux ; et cela passe généralement par des prêts, qui augmentent en fait le fardeau de la dette des pays pauvres.

Ceci est particulièrement préoccupant dans les cas où les pays ont déjà des difficultés à rembourser leur dette. En résumé, le manque de financement suffisant de la communauté internationale, l'impact négatif des catastrophes climatiques sur les recettes publiques – dans la mesure où les impacts sur l'économie sont transférés sur les soldes publics en diminuant le recouvrement des impôts – et le peu d'espace budgétaire laissé après le règlement des paiements du service de la dette, ne laissent pas d'autre choix aux gouvernements que d'accepter de nouveaux prêts offerts par des institutions comme le FMI, la Banque mondiale et les banques régionales de développement.

Un exemple frappant est celui du Mozambique, où l'impact destructeur des événements climatiques a fini par resserrer le piège de la dette dans lequel le pays était déjà pris. La dette souveraine du Mozambique a commencé à croître à un rythme rapide après l'annulation de la dette au titre de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) en 2006. À partir de 2014, la baisse des prix mondiaux des produits de base a eu un impact sur les revenus du Mozambique et en décembre 2015, le pays a demandé le soutien financier du FMI afin de pouvoir rembourser ses créanciers. Les difficultés d'endettement déjà existantes se sont aggravées lorsque, en 2016, le scandale des dettes cachées illégales a été révélé.⁴¹ Leur exposition a conduit le FMI à suspendre temporairement son programme de prêt, et la Banque mondiale et d'autres créanciers occidentaux à suspendre leurs prêts et leurs paiements d'aide. La suspension de l'appui budgétaire, indispensable pour soutenir la fourniture des services publics, représentait un fardeau inutile pour le peuple mozambicain qui n'était pas responsable des dettes cachées, mais le Mozambique devait supporter le fardeau d'une nouvelle crise de la dette.⁴²

Dans ce contexte, les cyclones Idai et Kenneth ont frappé le Mozambique en mars et avril 2019, causant plus de 873 millions de dollars américains de dégâts, tuant plus de 1000 personnes et détruisant pratiquement la ville de Beira et une grande partie des récoltes du pays. La réponse du FMI à la situation a été d'accepter un autre prêt d'urgence de 118,2 millions de dollars américains. Toujours plus d'huile sur le feu. Bien que le Mozambique se trouve déjà dans une situation de surendettement, le FMI a estimé que le pays n'était pas admissible à son allégement d'urgence de la dette du Fonds visant à libérer les ressources existantes pour faire face à la reconstruction. Bien qu'il ait reconnu le Mozambique comme l'un des pays les plus vulnérables aux risques environnementaux et à la crise climatique, le FMI n'a pas pris en compte ces vulnérabilités climatiques dans les analyses de viabilité de la dette du pays [AVD]. L'expert indépendant des Nations Unies de l'époque sur la dette extérieure et les droits humains, Juan Pablo Bohoslavsky, a souligné que les droits humains et les effets du cyclone Idai devraient être pris en compte dans l'analyse de la viabilité de la dette, car le service de la dette ne devrait pas compromettre la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels.⁴³

Le Mozambique n'est pas un exemple unique. Les Comores voisines, également dévastées par le cyclone Kenneth et considérées comme présentant un risque élevé de surendettement, ont également contracté un prêt du FMI d'un montant de 12,3 millions de dollars américains afin de faire face à la reprise, dont une grande partie sera facturée à des taux d'intérêt non concessionnels. Après que les Philippines aient été touchées en 2013 par le typhon Haiyan, avec un impact économique estimé à environ 5,8 milliards de dollars américains, la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement ont offert un prêt d'urgence de 1 milliard de dollars américains pour la reconstruction et les interventions d'urgence.⁴⁴

Il y a dix ans, le Pakistan a souffert d'une saison de mousson exceptionnellement forte et dévastatrice, provoquant le débordement des rivières, la rupture de barrages et l'inondation de plus de 7 millions d'hectares de terres arables. Plus de 2 000 personnes ont perdu la vie et plus de 20 millions ont été directement touchés par les inondations. Les préjudices économiques ont été évalués à plus de 9,5 milliards de dollars américains. Le Pakistan était aux prises avec des niveaux d'endettement élevés avant les inondations, dont une partie importante a été qualifiée par les mouvements sociaux pakistanais d'odieuse, car ils étaient pour la plupart hérités du régime militaire. Le FMI, la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement ont répondu aux besoins d'appui économique pour faire face à la reconstruction du pays avec des prêts respectifs de 450 millions de dollars, un milliard et deux milliards de dollars américains.

Encadré 2 : événements climatiques extrêmes augmentant l'évaluation du risque de surendettement dans les pays insulaires du Pacifique

La Banque mondiale et le FMI évaluent le risque de surendettement des pays à faible revenu par le biais du Cadre conjoint de viabilité de la dette. Bien que les vulnérabilités climatiques ne soient pas systématiquement considérées comme un facteur d'analyse de viabilité de la dette (AVD), l'impact des risques environnementaux dans les projections de croissance et de niveau d'endettement de certains pays a été utilisé comme argument pour accroître le niveau des risques de surendettement. C'est le cas de plusieurs pays insulaires du Pacifique (PIC), tels que Vanuatu, Tonga ou Samoa.

En 2012, le cyclone Evan a causé des préjudices importants au Samoa, dans le pire événement climatique depuis 1991, causant des préjudices et des pertes économiques d'environ 210 millions de dollars américains, soit 30% du PIB du pays. L'AVD publiée par le FMI en 2013, ainsi que l'accord de décaissement d'un prêt de 8,6 millions de dollars américains au titre de la facilité de crédit rapide pour la reconstruction et la reprise, ont fait passer le risque de surendettement du pays de modéré à élevé. La principale raison de cette réévaluation était « la forte augmentation des emprunts extérieurs pour faire face aux chocs exogènes »⁴⁵ (c'est-à-dire les préjudices causés par les cyclones et les pertes économiques). Après que sa cote de risque de dette ait été abaissée à modérée en 2015, Samoa a vu comment, après que le cyclone Winston ait causé des préjudices encore plus importants qu'Evan, le FMI a de nouveau augmenté le risque de surendettement en 2017, « reflétant l'impact potentiel des catastrophes naturelles sur la situation budgétaire à moyen terme du Samoa ». De même, le FMI a fait passer le risque de surendettement des Tonga de modéré à élevé en raison des « coûts potentiels des catastrophes naturelles » en

2017.⁴⁶ Après le passage du cyclone Pam à Vanuatu en 2015, provoquant le déplacement de 25% de la population de l'île et causant des préjudices estimés à 64% du PIB, le FMI a également modifié l'évaluation du risque de surendettement du pays de faible à modéré, soutenant que « cette escalade du risque de surendettement reflète largement les niveaux élevés attendus de déficits budgétaires induits par les dépenses de reconstruction post-cyclone ». ⁴⁷ Dans ces cas-là et dans d'autres, les risques croissants portant sur la viabilité de la dette ne sont pas seulement dus à l'impact (potentiel) des aléas environnementaux sur la croissance économique et donc aux possibilités de faire face aux engagements de dette antérieurs, mais aussi à l'augmentation des emprunts pour financer la reprise et la reconstruction.

En fait, dans l'examen du cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu du FMI de 2017, des scénarios de simulation de crise adaptés ont été introduits dans l'AVD afin d'évaluer les risques spécifiques présentant un intérêt particulier pour certains pays, tels que les risques découlant de « catastrophes naturelles ». La vulnérabilité au changement climatique est également mentionnée dans l'examen de l'AVD pour les pays à faible revenu (PFR) comme un facteur à long terme à prendre en compte lors de l'application du jugement du personnel du FMI dans le processus d'analyse.⁴⁸

Cependant, l'analyse Eurodad de 80 rapports des services du FMI préparés dans le cadre du processus d'approbation de l'aide financière entre mars et septembre 2020, a révélé que seuls 20 de ces rapports faisaient référence au changement climatique à un moment donné, et dans un seul cas, celui de Samoa, le changement climatique est pris en compte dans les évaluations de la viabilité de la dette.⁴⁹

1.3 Les vulnérabilités climatiques rendent les emprunts plus coûteux

Les vulnérabilités climatiques n'ont pas seulement un impact sur la viabilité de la dette des pays en raison de nouveaux emprunts pour la reprise et la reconstruction, mais aussi en influençant les coûts de ces emprunts. Selon une étude commandée par ONU Environnement, les taux d'intérêt de la dette publique pour le groupe V20 de pays systématiquement vulnérables au climat,⁵⁰ sont plus élevés qu'ils ne devraient l'être si seuls les indicateurs macroéconomiques et budgétaires sont pris en compte, et cela est dû à la vulnérabilité climatique.⁵¹ La recherche estime que l'exposition aux risques climatiques a déjà augmenté le coût de la dette des pays du V20 de 117 points de base, en moyenne, ce qui peut se traduire par plus de 40 milliards de paiements d'intérêts supplémentaires au cours des 10 dernières années sur la seule dette publique. Si nous incluons également le secteur privé, les économies du V20 auraient payé plus de 62 milliards de dollars américains en paiements d'intérêts plus élevés. Les projections faites par les chercheurs fixent les coûts supplémentaires au cours de la prochaine décennie entre 146 et 168 milliards de dollars américains.

Le lien entre les vulnérabilités de la dette et les coûts d'emprunt a également été corroboré par un document de travail récent du FMI, qui analyse les effets du changement climatique sur le risque souverain tel que mesuré par les rendements et les écarts des obligations d'État dans 98 pays développés et en développement, au cours de la période 1995-2017. La recherche conclut que « la vulnérabilité climatique a un effet très significatif sur le coût des emprunts publics, même après avoir contrôlé les déterminants macroéconomiques et institutionnels conventionnels du risque souverain ». Selon les auteurs du document, l'impact des vulnérabilités climatiques sur les coûts d'emprunt est « plus important dans les pays en développement ayant une plus faible capacité d'adaptation et d'atténuation des conséquences du changement climatique ».⁵²

De même, un rapport récent préparé par le Centre de finance durable SOAS de l'Université SOAS de Londres, l'Asian Development Bank Institute, le World Wide Fund for Nature de Singapour et Four Twenty Seven, conclut qu'une plus grande vulnérabilité au risque climatique entraîne des augmentations significatives du coût des emprunts souverains, en particulier dans les pays du Sud. Selon cette recherche, « les primes sur les rendements des obligations souveraines s'élèvent à environ 275 points de base pour les économies fortement exposées au risque climatique », mais l'exposition aux risques climatiques n'est pas statistiquement significative pour le groupe d'économies avancées inclus dans l'étude. De plus, l'étude signale six canaux de transmission différents par lesquels le changement climatique « peut amplifier le risque souverain et aggraver la position d'un pays souverain : les impacts budgétaires des catastrophes liées au climat; les conséquences fiscales des politiques d'adaptation et d'atténuation; les impacts macroéconomiques du changement climatique; les risques liés au climat et la stabilité du secteur financier; les effets du changement climatique sur le commerce international et les flux de capitaux; et les impacts du changement climatique sur la stabilité politique ».⁵³

Cette situation conduit à un cercle vicieux, car, à mesure que les coûts d'emprunt augmentent en raison de la vulnérabilité climatique, les pays se retrouvent devoir consacrer plus de ressources pour rembourser leurs dettes et, par conséquent, ces coûts supplémentaires compromettent leur capacité à investir dans l'atténuation et l'adaptation au climat et à faire face aux pertes et aux préjudices. Comme ils ne peuvent pas suffisamment investir dans l'adaptation ou l'atténuation du changement climatique, leurs vulnérabilités climatiques augmentent, tout comme les coûts d'emprunt.

En effet, depuis 2014, les agences de notation telles que Standard&Poor's ou Moody's&Fitch Group, prennent en compte les vulnérabilités de la dette dans leurs notations souveraines. En 2014 déjà, Standard&Poor's identifiait le changement climatique comme l'une des méga-tendances mondiales ayant un impact négatif sur la solvabilité souveraine.⁵⁴ Moody's a également déclaré que, bien que leur « méthodologie de notation des obligations souveraines ne prenne pas en compte séparément ou explicitement les risques de crédit posés par le changement climatique, les risques climatiques sont déjà largement pris en compte, directement ou indirectement, dans les quatre facteurs de risque clés que nous utilisons dans notre analyse - solidité économique, solidité budgétaire, solidité institutionnelle et vulnérabilité au risque d'événement - à travers une variété d'indicateurs ».⁵⁵ Les vulnérabilités climatiques ont un impact sur les profils de crédit des pays souverains, selon Moody's, à travers quatre canaux :

1. l'impact économique potentiel (par exemple, une activité plus faible en raison d'une perte de production agricole)
2. les préjudices aux actifs d'infrastructure résultant directement de la destruction physique causée par les chocs climatiques
3. l'augmentation des coûts sociaux provoquée, par exemple, par une crise sanitaire ou des problèmes de sécurité alimentaire
4. les déplacements de population dus aux déplacements forcés résultant du changement climatique.

En conséquence, l'analyse de Moody's conclut que « les notations des pays souverains sont assez fortement corrélées à leur sensibilité au changement climatique ».⁵⁶ Moody's reconnaît également que, dans un certain nombre de cas, ils apportent des ajustements explicites à la baisse à leur évaluation des notations souveraines « pour tenir compte de la vulnérabilité des pays souverains aux considérations environnementales et au changement climatique ». Ces cas incluent un certain nombre de petites îles, telles que les Maldives et les îles Salomon, des économies concentrées dans des secteurs qui dépendent des conditions météorologiques, comme l'agriculture - par exemple, l'Éthiopie, le Kenya, le Rwanda, le Cambodge - ou le tourisme, comme les Maldives et les Seychelles.⁵⁷

1.4 Comment la vulnérabilité de la dette affaiblit la capacité des pays à faire face aux urgences climatiques

Comme le montre l'étude d'Eurodad,⁵⁸ le service de la dette extérieure publique a augmenté dans les pays à revenu faible et intermédiaire, passant d'une moyenne de 6,71% des recettes publiques en 2010 à 12,56% en moyenne en 2018. Les dernières estimations du FMI montrent que le ratio de dette publique sur les recettes budgétaires, augmentera pour les économies émergentes et les pays à faible revenu. Le pourcentage de pays à faible revenu dont le rapport entre les coûts du service de la dette publique et les recettes fiscales publiques sera supérieur à 30%, passera de 28,57% des pays en 2019 et 2020 à 33,33% en 2021. Dans les marchés émergents, et selon le FMI, 73,47% des pays auront un ratio des coûts du service de la dette publique sur les recettes fiscales publiques de plus de 30% en 2021, signifiant une augmentation de 71,43% en 2020 et de 57,43% en 2019.⁵⁹

En conséquence, les dépenses publiques consacrées aux dépenses non liées à la dette - hors paiements d'intérêts - ont diminué de 13% en Afrique subsaharienne entre 2014 et 2018 et de 18,42% en Amérique latine et dans les Caraïbes. Selon les dernières projections du FMI, les tendances à la baisse des dépenses publiques devraient s'accroître au cours des prochaines années (voir tableau 2).

Tableau 2 : Dépenses générales du gouvernement (en pourcentage du PIB) 2020-25

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Pays émergents et pays à revenu intermédiaire	35.0	34.1	33.3	32.7	32.1	31.5
Amérique latine émergente et à revenu intermédiaire	37.0	32.2	31.6	31.4	31.3	31.1
Pays à faible revenu (PFR)	19.2	18.9	18.7	18.5	18.3	18.2
PFR Afrique subsaharienne	17.7	17.1	16.9	16.6	16.5	16.4

Source : Moniteur des finances publiques du FMI, octobre 2020.

Cela signifie que les gouvernements des pays du Sud disposeront de ressources nationales décroissantes pour investir dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, et encore moins d'espace budgétaire pour faire face à des événements climatiques imprévisibles et extrêmes sans aggraver la viabilité de leur dette. En novembre 2020, le Global Development Policy Centre, en partenariat avec la Heinrich Böll Stiftung et le Centre de finance durable de SOAS, Université de Londres, a lancé le rapport et la proposition Allègement de la dette pour une reprise verte et inclusive. Comme l'indique cette récente proposition, « il existe un risque que les pays en développement vulnérables entrent dans un cercle vicieux dans lequel une plus grande vulnérabilité climatique augmente le coût de la dette et diminue l'espace budgétaire pour l'investissement dans la résilience climatique ».⁶⁰ De plus, des niveaux d'endettement insoutenables limitent également la capacité d'emprunter en cas d'événement climatique extrême pour financer la reconstruction ou la reprise.⁶¹ En effet, les prêteurs et les investisseurs seront plus réticents à prêter à un pays qui a des difficultés à rembourser ses dettes élevées et, s'ils offrent des financements, ce sera à des coûts plus élevés. Dans le sillage d'un aléa climatique, les risques pour les prêteurs augmentent, de sorte que l'accès à de nouveaux prêts sera encore réduit et, comme nous l'avons vu, deviendra plus cher.

ENCADRÉ 3 : Crise de la dette et ouragan Maria - la tempête parfaite à Porto Rico

À partir de 1976, l'économie de Porto Rico a connu une croissance principalement due aux investissements déterminés par les exonérations fiscales accordées aux entreprises américaines. Cependant, en 2006, les exemptions ont été réduites et l'économie portoricaine a entamé une spirale de récession. Pour couvrir les pertes et le déficit annuel, le gouvernement portoricain a intensifié ses emprunts. La dette de l'administration centrale est passée de 33,4% du PIB en 2006 à 54,5% en 2014. La plupart de l'endettement à cette époque était simplement une reconduction de dettes antérieures, de sorte qu'aucun des fonds collectés n'était réellement investi dans les infrastructures ou les services publics.⁶² Après plusieurs défauts de paiement partiels sur les paiements de la dette à partir de 2015, totalisant 73 milliards de dollars américains, Porto Rico a déposé son bilan en mai 2017 et un long processus de restructuration de la dette a commencé. Parallèlement, un programme d'austérité sévère a été mis en place par le conseil de gestion financière nommé par le gouvernement fédéral qui dirige l'économie de Porto Rico depuis sa faillite.

Quatre mois à peine après avoir déclaré faillite, l'ouragan Maria a frappé Porto Rico, provoquant des ravages et des pertes majeurs de 68 milliards de dollars américains, soit environ 69% du PIB du territoire. Mais surtout, 64 Portoricains sont morts pendant Maria et environ 2 975 personnes ont péri des suites de problèmes liés aux ouragans dans les cinq mois suivants. Beaucoup de ceux qui sont morts après l'ouragan avaient des maladies chroniques traitables, mais les impacts cumulatifs de l'austérité et de Maria sur la capacité des services de

santé, et la destruction des routes et des infrastructures énergétiques par l'ouragan, ont empêché de nombreuses personnes d'avoir accès aux antibiotiques, à l'insuline et autres soins médicaux vitaux.

Malgré les terribles conséquences humaines de Maria, l'austérité ne s'est pas arrêtée à Porto Rico. Avant la tempête, 72 des 78 municipalités de Porto Rico ne disposaient pas de services de soins primaires adéquats. Un an après, seuls 20 centres de santé de Porto Rico ont fourni des services de soins primaires et préventifs. Au cours de l'été 2018, Porto Rico a fermé 283 écoles, soit environ un quart de tous les établissements d'enseignement primaire publics, en raison de la baisse des inscriptions. En fait, après l'ouragan Maria, Porto Rico a connu une migration majeure vers les États-Unis.⁶³ L'ouragan Maria a également créé de nombreux problèmes d'approvisionnement en énergie et les difficultés de reprise après la destruction ont été utilisées par le gouverneur portoricain pour proposer la privatisation du secteur de l'énergie. La moitié des membres du conseil d'administration de la Puerto Rico Electric Power Authority ont démissionné en signe de protestation.⁶⁴ Les effets cumulatifs de la crise du climat et de celle de la dette à Porto Rico étaient clairs pour le Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme lors de sa visite à Porto Rico : « ces catastrophes naturelles ne sont que la dernière d'une série de mauvaises nouvelles pour les Portoricains, notamment une crise économique, une crise de la dette, une crise d'austérité et, vraisemblablement, une crise politique structurelle ».⁶⁵

Investir pour faire face aux défis des urgences climatiques n'est pas seulement une question de survie, puisque selon différentes études,⁶⁶ cela peut permettre une croissance économique à plus long terme. Cependant, comme l'ont reconnu les auteurs de la proposition d'allègement de la dette pour une reprise verte et inclusive, « à moins que la crise de la dette ne soit résolue avec des instruments appropriés au niveau multilatéral, les décideurs seront contraints de retarder ou d'annuler ces investissements, en particulier dans les pays en développement ».⁶⁷

1.5 La pression croissante de la dette sur les ressources naturelles

Nous devons également considérer que la non-viabilité de la dette peut également conduire à une plus grande exploitation des ressources naturelles, notamment les énergies fossiles, alimentant le changement climatique. Premièrement, lorsque les pays rencontrent des difficultés pour rembourser leurs dettes, ils se tournent vers leurs ressources naturelles comme moyen rapide d'accroître leurs exportations et donc leurs revenus en devises. Dans certains cas, comme l'exploitation forestière, cela est possible sans un investissement important en capital ou en main-d'œuvre qualifiée. Les produits forestiers non renouvelables comme le bois ou le bois d'œuvre, ainsi que les richesses minérales, sont exploités dans un effort pour lever les fonds nécessaires, générant ou augmentant dans de trop nombreux cas la déforestation, l'érosion des sols, la perte de biodiversité et la dégradation de l'écosystème, ce qui laisse les pays moins bien préparés face aux événements de changement climatique tels que les sécheresses et les tempêtes. De plus, lorsque les pays se tournent vers une exploitation accrue des ressources naturelles, les femmes ont tendance à être plus touchées, étant donné le rôle prédominant qu'elles jouent dans la collecte de bois de chauffage et dans leur engagement dans les chaînes de valeur forestières en complément des revenus de leur ménage.⁶⁸ Dans d'autres cas, le processus nécessite des investissements supplémentaires, comme dans l'exploitation des énergies fossiles, qui est normalement financé par un endettement supplémentaire et/ou des partenariats public-privé.

L'intensification de l'exploitation des ressources naturelles pour rembourser les dettes publiques, et dans certains cas l'augmentation des vulnérabilités climatiques, exacerbe également la dépendance des pays en développement vis-à-vis des produits de base, ainsi que les vulnérabilités supplémentaires de la dette que cela peut entraîner. Lorsqu'ils s'appuient sur les fluctuations des prix et de la demande des produits de base, les gouvernements sont confrontés à une instabilité des flux de revenus - nécessaires pour rembourser les dettes existantes - ainsi que des coûts d'emprunt, car l'accès aux marchés financiers deviendra plus difficile et plus coûteux lorsque le volume et les prix des exportations du pays baisseront.

Un document récent du FMI a souligné comment l'effondrement des prix mondiaux du pétrole génère des pressions budgétaires croissantes dans de nombreux pays exportateurs de pétrole, ce qui « entraînera probablement une augmentation de la dette publique » et pourrait « affecter la confiance des investisseurs et augmenter le coût de l'emprunt en raison de primes de risque plus élevées, limitant davantage l'espace budgétaire et pouvant susciter des inquiétudes quant à la viabilité de la dette pour les pays déjà fortement endettés ». ⁶⁹ Plutôt que de promouvoir les efforts pour aider les pays à progresser dans les chaînes de valeur mondiales ou à s'éloigner des exportations d'énergies fossiles, les IFI offrent un soutien financier temporaire (augmentant davantage la vulnérabilité de la dette) dans l'espoir de prix plus élevés et d'une demande croissante pour ces ressources naturelles à l'avenir, et les pays restent profondément exposés à des chocs externes.

1.6 Effets cumulatifs des crises climatique et de la dette sur les droits des femmes et la justice de genre

Les femmes sont non seulement plus vulnérables que les hommes aux effets des crises de la dette, mais aussi aux effets de l'urgence climatique.⁷⁰ Les deux dynamiques finissent par avoir des effets cumulatifs sur les droits des femmes et la justice de genre.

Comme l'affirme le Réseau d'action des femmes pour la Terre et l'action climatique (WECAN), « les femmes des pays du Sud portent un fardeau encore plus lourd à cause des effets du changement climatique, en raison des effets historiques et continus du colonialisme, du racisme et des inégalités ». ⁷¹ Tout d'abord, les femmes ont tendance à être plus dépendantes des ressources naturelles pour leur subsistance, ressources qui sont menacées par l'urgence climatique. Dans les pays les moins avancés, 79% des femmes économiquement actives déclarent que l'agriculture est leur principale source de revenus (48% des femmes économiquement actives dans le monde).⁷²

Dans le contexte de l'urgence climatique, les femmes font face à une perte de revenus ainsi que de récoltes - souvent leurs seules sources de nourriture et de revenus. Les sources de nourriture, même pour les femmes urbaines, deviennent plus imprévisibles et plus rares en raison des sécheresses croissantes, des inondations et de conditions météorologiques imprévisibles et extrêmes, et deviennent des questions de vie ou de mort pour de nombreuses femmes qui sont le plus souvent responsables de l'alimentation de leurs familles. L'augmentation des prix des denrées alimentaires liée aux événements climatiques rend la nourriture inaccessible aux personnes pauvres, en particulier aux femmes et aux filles dont la santé s'est avérée plus dégradée que celle des hommes en période de pénurie alimentaire.⁷³ Les femmes et les filles sont également responsables de la collecte de l'eau dans près des deux tiers des ménages des pays en développement, devenant ainsi un agent clé pour garantir une gestion durable des ressources en eau.⁷⁴ En conséquence, les femmes ont tendance à travailler plus longtemps que les hommes, si l'on considère à la fois le travail rémunéré (formel ou informel) et non rémunéré des soins et du travail domestique.⁷⁵ Cette situation est exacerbée à la suite d'un événement climatique extrême, car la nécessité d'investir plus d'heures que d'habitude dans l'approvisionnement en eau, en nourriture et en énergie pour cuisiner et chauffer les maisons augmente le travail de soins non rémunéré des femmes.⁷⁶

Les crises de la dette peuvent aggraver cette situation de diverses manières. À mesure que le paiement de la dette augmente, les ressources publiques se raréfient et les gouvernements ont tendance à accepter la recommandation commune du FMI de réduire les subventions alimentaires - entraînant des augmentations des prix des denrées alimentaires - ou les subventions sur les engrais, le carburant et d'autres aides au secteur agricole, ce qui affecte particulièrement les fournisseurs d'énergie domestique. Comme les services publics sont coupés en raison de la crise de la dette et que les centres de santé, les écoles et les installations d'approvisionnement en eau sont fermés en raison du manque de fonds, la distance que les femmes doivent souvent parcourir à pied, en particulier dans les zones rurales, pour accéder à ces services publics de base augmente. Lorsqu'un événement climatique extrême ou un danger environnemental survient et que les itinéraires deviennent impraticables, les services de base peuvent devenir tout simplement inaccessibles, en particulier pour les femmes et les enfants à charge et les parents âgés ou handicapés dont ils s'occupent.

En outre, la nécessité d'augmenter les ressources pour rembourser la dette extérieure signifie souvent un renforcement des stratégies d'exploitation des ressources naturelles afin d'augmenter les revenus d'exportation, ce qui tend à impliquer l'accaparement des terres⁷⁷ et, par conséquent, un accès moindre à la terre pour les personnes pauvres, en particulier les femmes.⁷⁸

Dans les situations de catastrophe post-climatique, les femmes courent généralement un risque plus élevé d'être placées dans des abris dangereux et surpeuplés, en raison du manque d'actifs, tels que l'épargne, la propriété ou la terre, ce qui les rend plus vulnérables à la violence de genre.⁷⁹ Les filles sont également plus susceptibles d'être retirées de l'école pour aider à surmonter les difficultés de la gestion du ménage après la catastrophe, et risquent d'être transférées définitivement au travail domestique. Si la situation conduit à une pénurie alimentaire, certaines familles peuvent « avoir le sentiment de ne pas avoir d'autre choix que de donner leurs filles en mariage précoce, ce qui entraîne souvent une grossesse précoce ». ⁸⁰ En fait, on pense qu'environ 12 millions de jeunes filles de plus ont été mariées après des risques environnementaux croissants, et il a été démontré que les événements climatiques extrêmes et les risques environnementaux augmentent le trafic sexuel de 20 à 30%.⁸¹ Le manque de ressources fiscales, dû aux crises de la dette, rend les gouvernements moins capables de fournir une protection et un abri adéquats aux femmes après des événements climatiques extrêmes et des risques environnementaux.

Un rapport récent montre en fait comment « la dégradation du climat et la crise mondiale de dégradation de l'environnement augmentent la violence à l'égard des femmes et des filles ». ⁸² Par exemple, les femmes et les filles sont plus vulnérables à la violence de genre lorsqu'elles doivent parcourir de plus longues distances pour trouver de l'eau ou du bois de chauffage, ainsi que dans des abris temporaires. De plus, la violence de genre est de plus en plus infligée aux femmes défenseuses des droits environnementaux, ainsi qu'aux femmes réfugiées climatiques, qui sont confrontées à l'extorsion et à l'exploitation, au viol, au harcèlement sexuel, aux relations sexuelles de survie, au mariage forcé, à la traite des êtres humains ou à tous les types d'humiliation, en transit et dans les pays de destination. Encore une fois, un gouvernement aux prises avec une crise de la dette et mettant en œuvre une recette néolibérale d'austérité, aura moins de ressources pour lutter efficacement pour protéger les femmes de la violence de genre, en particulier après un événement climatique extrême ou un risque environnemental.⁸³

De plus, comme le prévient l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de nombreux risques pour la santé liés à la crise climatique montrent des différences entre les genres. À l'échelle mondiale, les événements climatiques extrêmes et les risques environnementaux tels que les sécheresses, les inondations et les tempêtes tuent plus de femmes que d'hommes et ont tendance à tuer les femmes à un plus jeune âge, en particulier celles des secteurs les plus pauvres de la société. D'autres impacts sanitaires sensibles au climat, tels que la dénutrition et le paludisme, montrent également des différences importantes entre les genres.⁸⁴ Cela s'ajoute aux effets des crises de la dette sur les systèmes de santé publique et sur les droits des femmes en matière de santé. Dans au moins 39 pays à revenu faible et intermédiaire, entre 2014 et 2016, alors que les paiements au titre du service de la dette augmentaient, les dépenses de santé par habitant ont été réduites.⁸⁵ Ceci alors qu'au moins la moitié de la population mondiale n'a toujours pas accès aux services de santé essentiels et que seulement la moitié des femmes des pays en développement reçoivent la quantité recommandée de soins de santé maternelle et génésique.

Lorsque la crise de la dette et la catastrophe climatique se conjuguent, les femmes subissent les effets cumulatifs que ces deux dynamiques auront sur les systèmes de santé en particulier, et les services publics en général. Ce sont surtout les femmes qui assument le fardeau supplémentaire que les réductions des services publics et l'impact d'un événement climatique créent sous la forme d'une augmentation des soins non rémunérés et du travail domestique, comme cela se produit à la suite de la crise de la Covid-19.⁸⁶

Cependant, les femmes ne sont pas seulement plus vulnérables aux effets de la crise de la dette et du climat. De la même manière que les économistes féministes et les groupes de femmes unissent leurs forces avec les OSC qui s'emploient à lutter contre les crises de la dette dans une perspective féministe,⁸⁷ les femmes sont également à l'avant-garde de l'action visant à prendre soin de la justice climatique. En fait, la participation des femmes à la prise de décisions a des implications importantes pour le changement climatique, car les pays où la représentation parlementaire féminine est plus élevée sont plus enclins à ratifier les traités internationaux sur l'environnement⁸⁸ et à adopter des politiques climatiques plus strictes, ce qui peut réduire les émissions de dioxyde de carbone.⁸⁹

Les femmes, en particulier les femmes autochtones et rurales, sont également les principales gardiennes de l'eau et des terres et contribuent à ce titre à une utilisation plus durable des ressources. En résumé, les femmes, au niveau individuel et les mouvements de femmes, sont essentiels pour opérer les changements sociaux, économiques, politiques et écologiques dont nous avons besoin pour faire face à l'urgence climatique, non seulement dans les modes de vie et de consommation, mais aussi dans la politique macroéconomique et la gestion de la dette.

2. Lacunes des approches et mécanismes actuels du financement climatique

Comme nous l'avons vu, les vulnérabilités au climat et à la dette présentent de multiples interconnexions, affectant les plus vulnérables et compromettant particulièrement la justice de genre. Ces interactions génèrent des impacts cumulatifs et finissent par aggraver à la fois l'urgence climatique et la crise de la dette. Jusqu'à présent, la politique publique et les réponses du marché à ces deux problèmes n'ont pas été à la hauteur des défis et des besoins que posent la dette et les urgences climatiques. Ce chapitre passe en revue certaines des approches et mécanismes existants en matière de financement climatique et souligne leurs limites pour résoudre les défis climatiques et les risques d'aggravation des crises de la dette existantes.

2.1 Le financement climatique augmente la dette

La CCNUCC a convenu à plusieurs reprises que les pays industrialisés devaient fournir des financements aux pays pauvres pour l'adaptation (pour les aider à devenir plus résilients au changement climatique) et l'atténuation (pour financer la transition vers une économie à faibles émissions). La Convention, le Protocole de Kyoto et l'Accord de Paris reconnaissent que la capacité d'atténuer et de s'adapter au changement climatique diffère d'un pays à l'autre et appellent à la mise à disposition d'une aide financière de la part des parties disposant de plus de ressources financières pour financer les plus vulnérables.

Tableau 3 : Financement climatique public bilatéral et multilatéral par les pays de l'OCDE (2013-2018)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Financement public du climat (en milliards de dollars)	38	43.5	41.7	46.,9	55.5	62.3	287.9
Total des prêts (milliards USD)	19.8	28.1	30.7	33.6	39.8	46.3	198.3
Pourcentage de prêts	52.11%	64.60%	73.62%	71.64%	71.71%	74.32%	68.88%
Subventions	10.3	9.8	10.2	12	12.8	12.3	67.4
Pourcentage de subventions	27.11%	22.53%	24.46%	25.59%	23.06%	19.74%	23.41%

Source : Calculs Eurodad basés sur les données de l'OCDE (2019).

En 2009, lors de la COP15 à Copenhague, les pays les plus industrialisés et les plus polluants se sont engagés à fournir 30 milliards de dollars américains pour le financement climatique en 2010-2012 et à atteindre 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 - un objectif qui a été prolongé jusqu'en 2025 lors de la COP21. Ce chiffre est largement considéré comme un chiffre de compromis destiné à présenter la COP15 comme n'étant pas un échec, par opposition à un chiffre basé sur les besoins actuels et futurs identifiés par les pays en développement. L'Accord de Paris de 2015 confirme que les pays développés devraient prendre la tête de la mobilisation des financements climatiques « à partir d'une grande variété de sources, d'instruments et de canaux » dans une « progression [qui aille] au-delà des efforts antérieurs ». ⁹⁰ Un nouvel objectif de financement climatique sera convenu avant 2025, comme mandaté par les Parties à la COP21.

Selon le dernier rapport d'étape de l'OCDE sur le financement climatique, ⁹¹ les financements fournis et mobilisés par les pays développés pour l'action climatique dans les pays en développement ont atteint 78,9 milliards de dollars américains en 2018, toujours en deçà de l'engagement de 100 milliards de US\$. Cela comprend à la fois les fonds publics et privés fournis par les pays développés et la part du financement multilatéral attribuée aux pays développés. Selon les données de l'OCDE, les financements publics pour le climat ont totalisé 62,2 milliards de dollars américains en 2018.

En regardant en détail ces données, nous voyons que l'emprunt est la principale source de financement climatique en général. Jusqu'à 74,4% de ces financements en 2018 ont été fournis sous forme de prêts et 23,4% seulement ont été fournis par des subventions (le reste étant des fonds propres, des garanties et des instruments non spécifiés). Les prêts représentaient 60% des financements bilatéraux et 88% des financements multilatéraux. Entre 2013 et 2018, le montant des subventions disponibles pour les pays en développement a simplement changé, passant de 10,3 à 12,3 milliards de dollars américains. Sur l'ensemble de la période (2013-2018), plus des deux tiers des financements publics climatiques ont été fournis par le biais d'instruments créateurs de dette.

Cependant, et selon les calculs d'Oxfam International, le financement climatique public total fourni pourrait être bien inférieur à ce qui est annoncé par l'OCDE. La majorité des financements étant fournis sous forme de prêts, il est important d'examiner la valeur nette de l'aide publique spécifique au climat reçue par les pays en développement. Selon une étude d'Oxfam, « la plupart des prêts continuent d'être comptabilisés à leur valeur nominale, plutôt que comme le montant d'argent donné à un pays en développement une fois que les remboursements, les intérêts et d'autres facteurs ont été pris en compte (l'équivalent d'une subvention) ». De plus, il existe « des inexactitudes importantes dans la façon dont la composante climatique des projets de développement plus larges est comptabilisée ». Compte tenu de ces éléments, Oxfam estime qu'au lieu de 62,2 milliards de dollars américains, l'aide publique nette au climat en 2018 pourrait être aussi faible que 19 à 22,5 milliards de US\$. ⁹²

D'après le rapport de l'OCDE, la grande majorité des prêts bilatéraux (72%) étaient concessionnels tandis que la majorité des prêts multilatéraux (76%) ne l'étaient pas. Le rapport de l'OCDE précise que ces prêts non concessionnels ont cependant été accordés « à des conditions favorables par rapport au marché des capitaux et/ou sont accordés pour des activités auxquelles le secteur privé peut hésiter à participer ».⁹³ Mais la réalité est que la grande majorité des finances publiques est estimée être fournie sous forme de prêts et qu'en moyenne, selon Oxfam International, environ 40% des financements publics pour le climat sont non concessionnels (alors que les financements non concessionnels n'était que de 30% en 2015).

Si l'on considère l'ensemble des financements publics climatiques agrégés déclarés par les pays développés et les institutions multilatérales entre 2013 et 2018, le pourcentage de prêts est passé de 52,11% en 2013 à 74,32% en 2018. Comme le conclut Oxfam, la « hausse des niveaux de financement climatique public annoncée, résultent en grande partie de l'octroi croissant de prêts non concessionnels et d'autres instruments autres que des subventions ».⁹⁴

Le recours continu à des prêts, en particulier à des conditions non concessionnelles, pour s'acquitter des obligations de financement climatique, réduit considérablement la capacité d'un pays à parvenir à la stabilité budgétaire et à la viabilité de sa dette, et contribue à alimenter la crise de la dette qui se déroule dans les pays du Sud. Cela a à son tour une incidence sur la capacité d'un pays à fournir des services publics adéquats pendant la crise sanitaire actuelle et à la suite d'un risque environnemental, services publics dont les groupes marginalisés ont grandement besoin, notamment les femmes, les enfants, les peuples autochtones et la communauté transgenre. Comme le déclare Oxfam, « les pays et les communautés les plus pauvres du monde ne devraient pas être contraints de contracter des prêts pour se protéger des émissions de carbone excessives des pays riches ».⁹⁵ Compte tenu de l'ampleur de la crise climatique, il est essentiel de veiller à ce que l'objectif de 100 milliards de dollars américains soit atteint sans aggraver davantage la situation délicate de la dette dans les pays du Sud et, par conséquent, le montant des subventions accordées devrait augmenter considérablement.

2.2 Absence d'un cadre d'allègement de la dette accessible et efficace après les catastrophes climatiques

Comme nous l'avons vu, lorsqu'une catastrophe climatique se produit, il n'y a pas de mécanisme international dans le cadre de la CCNUCC pour appliquer un soutien financier aux pays du Sud pour couvrir les pertes et les préjudices causés par la catastrophe. Les pays touchés par un ouragan, des inondations ou une grave sécheresse sont rarement en mesure de mobiliser des ressources et doivent généralement passer par des processus longs et rarement fructueux de promesses de financement d'urgence et d'appels aux fonds de reconstruction, qui se traduisent souvent par des prêts. Dans un contexte où les catastrophes climatiques sont plus fréquentes, la fatigue des bailleurs de fonds augmente également.⁹⁶ Comme nous le verrons, dans le cas des programmes d'assurance contre les risques climatiques ou des dispositifs de partage des risques, si le « risque de base » est défini de manière trop restreinte, cela peut entraîner une réduction ou l'absence de paiements de la part de l'assureur, ce qui diminue alors la confiance dans le système et peut conduire à une augmentation des primes d'assurance à l'avenir.⁹⁷

Dans certains cas, la situation s'aggrave car les pays doivent continuer à assurer le service de la dette extérieure, alors qu'ils ont désespérément besoin de ressources pour payer l'urgence humanitaire et la reconstruction. Dans ces situations, les OSC et parfois les gouvernements ont appelé à un allègement de la dette afin de fournir, de manière rapide et efficace, les ressources financières dont le pays a besoin et qui sont déjà disponibles dans leurs budgets publics.

Un exemple est celui de l'ouragan Irma, qui a frappé Antigua-et-Barbuda le 7 septembre 2017 et a causé des préjudices évalués à 152 millions de dollars américains. L'ouragan a détruit 90% de l'infrastructure de l'île et laissé 1 600 personnes, la moitié de la population de l'île, sans abri. Outre la dévastation, Antigua-et-Barbuda a dû faire face à un paiement de dette de près de 3 millions de US\$ dû au FMI le jour après que l'ouragan Irma ait frappé le pays. Malgré les appels de la société civile à un moratoire sur le paiement de la dette, le FMI a déclaré qu'elle préférerait prêter plus d'argent à l'île plutôt que de reporter le recouvrement des remboursements.⁹⁸

ENCADRÉ 4 : Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes

Le FMI a en fait mis en place un mécanisme d'allègement de la dette en cas de catastrophe, mais il est si limité que, dans les cas les plus récents liés aux catastrophes climatiques, il n'a pas été déclenché. Le Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (CCRT) a été créé en 2015 en réponse à des preuves selon lesquelles plusieurs pays pauvres étaient incapables de faire face à la fois aux efforts de reconstruction après « des catastrophes naturelles désastreuses ou à des catastrophes de santé publique », et au paiement de la dette. Ce mécanisme a été mis en place pour que le FMI puisse s'associer aux efforts d'allègement de la dette des autres créanciers lorsque des pays pauvres sont frappés par une « catastrophe naturelle » désastreuse ou une catastrophe de santé publique (épidémie ou maladies infectieuses). Lorsque les pays remplissent les conditions requises pour bénéficier du CCRT, ils bénéficient d'un allègement de la dette afin de « libérer des ressources pour répondre aux besoins exceptionnels de balance des paiements créés par la catastrophe plutôt que de devoir affecter ces ressources au service de la dette ».⁹⁹

Cependant, le CCRT exclut la plupart des dettes des pays - car il ne concerne que la dette du FMI - et il n'est pas applicable à la plupart des pays du Sud, en raison de critères d'éligibilité restreints sur le revenu par habitant du pays et sur la taille de la population pour les petits États. Les pays comme le Mozambique, la Dominique ou la Grenade, et les petits pays à revenu élevé comme Antigua-et-Barbuda, frappés par des catastrophes climatiques dévastatrices, se sont vu refuser un allègement de la dette du FMI dans le cadre de ce mécanisme. En fait, avant

2020, seuls trois pays touchés par Ebola (Guinée, Libéria et Sierra Leone) recevaient une assistance de ce Fonds. Le CCRT est clairement insuffisant pour atteindre son objectif d'offrir un espace budgétaire aux pays touchés par des événements liés au changement climatique ou d'autres catastrophes naturelles.

Le 26 mars 2020, le Conseil d'administration du FMI a adopté une série de réformes du CCRT pour lui permettre de fournir 251,24 millions de dollars américains d'allègement du service de la dette à un petit groupe de 29 pays, à la suite de la crise de la Covid-19.¹⁰⁰ Le 2 octobre 2020, cette initiative a été prolongée de six mois, offrant un allègement de dette supplémentaire estimé à 237,46 millions de dollars. Le FMI a demandé des contributions supplémentaires aux bailleurs pour augmenter la capacité du fonds fiduciaire, jusqu'à 1,4 milliard de US\$, afin de pouvoir prolonger l'allègement de la dette jusqu'en avril 2022. Mais en octobre 2020, les bailleurs ne s'étaient engagés qu'à hauteur d'un tiers de ce montant. L'allègement du service de la dette lié à l'urgence sanitaire épuise la plupart des ressources disponibles et versées au CCRT et, par conséquent, épuise la capacité de fournir un allègement supplémentaire aux pays qui, répondant aux critères restrictifs, seront touchés par des événements climatiques et des dangers environnementaux extrêmes. En tant que tel, il est impératif que davantage de programmes de ce type soient élaborés, avec des critères d'éligibilité plus larges et des critères de seuil plus bas pour les risques environnementaux, afin de garantir que les pays ne s'effondrent pas sous le poids de cette double crise.

Les Premiers ministres d'Antigua-et-Barbuda et de la Grenade ont déclaré quelques mois plus tard, dans une lettre publique conjointe, qu'en l'absence de subventions suffisantes pour soutenir l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et le développement durable, les petites îles n'ont d'autre choix que de recourir à plus de dettes. Pourtant, beaucoup ont déjà des dettes importantes en raison des catastrophes et des injustices passées, de la perte des préférences commerciales et de l'exclusion des programmes d'allègement de la dette, tandis que notre petite taille nous rend plus vulnérables aux chocs économiques tels que les crises financières mondiales ».¹⁰¹

De même, la Dominique a dû payer plusieurs millions de dollars américains quelques jours seulement après avoir été dévastée par l'ouragan Maria, et aucun allègement de la dette ou moratoire sur le paiement de la dette n'a été rendu possible par les institutions financières internationales ni par les créanciers.¹⁰²

2.3 Approches du marché du financement climatique et de la dette

L'approche générale adoptée par les pays riches et les banques de développement pour relever les défis financiers du climat et d'autres catastrophes naturelles, ainsi que des crises humanitaires qui en découlent, est basée sur le marché. L'échange et la taxation des émissions, les assurances contre les risques, les clauses obligatoires et les émissions d'obligations catastrophe ou d'obligations vertes, parmi d'autres instruments financiers commerciaux innovants, ont été des propositions clés des gouvernements, des institutions financières internationales et du secteur privé pour mobiliser les ressources nécessaires pour faire face à l'urgence climatique ou à en couvrir les risques.

Cependant, selon un rapport d'ActionAid, « aucun mécanisme de marché n'est conforme à une approche centrée sur les droits humains pour obtenir le financement nécessaire pour faire face aux pertes et préjudices associés aux effets néfastes du changement climatique ».¹⁰³ Contrairement à leurs objectifs, la plupart des propositions du marché finissent par constituer de fausses solutions qui, selon ActionAid, reportent le fardeau financier sur les pays en développement, aggravant les déséquilibres budgétaires du gouvernement et même augmentant les dettes. Ces mécanismes de marché ne permettent pas non plus de garantir la transparence, la responsabilité et la prise de décision participative de ceux qui sont le plus touchés par l'urgence climatique.

Il existe une gamme diversifiée de mécanismes fondés sur le marché. Les sous-chapitres suivants en explorent certains qui sont pertinents ici en raison de leurs liens avec la dynamique de la dette.

Assurance contre les risques

La faible probabilité que le secteur privé fournisse une assurance contre les risques à des prix abordables aux pays plus vulnérables aux catastrophes liées au climat, a poussé la Banque mondiale à contribuer à la création en 2007 de la Facilité d'assurance contre les risques de catastrophe dans les Caraïbes (CCRIF), qui en 2014 a été réorganisé en tant que « facilité à but non lucratif de mise en commun des risques », c'est-à-dire une société de portefeuille distinct (SPC) détenue par des pays des Caraïbes et d'Amérique centrale.¹⁰⁴ Le nouveau CCRIF-SPC est disponible pour tous les pays des Caraïbes et d'Amérique centrale, qui souscrivent des polices d'assurance pour couvrir en partie les pertes après un événement climatique extrême ou un danger environnemental. Un fonds d'affectation spéciale multi-bailleurs, créé par la Banque mondiale, a fourni 67,4 millions de dollars américains pour la mise en place de la facilité.

Les paiements sont effectués rapidement après un événement catastrophique, sur la base de calculs analysant la gravité de l'événement et non sur la base des pertes réelles. Pourtant, cela ne tient pas compte de leurs pertes, à la fois immédiates et à long terme, et la valeur des « pertes et préjudices non économiques (NELD) » (par exemple, perte de culture et de patrimoine, impact à long terme sur la santé, perte de services écosystémiques), est souvent contestée ou n'est pas pleinement reconnue comme faisant partie de ces calculs.¹⁰⁵ En conséquence, les paiements ont tendance à être trop faibles par rapport aux pertes. Par exemple, comme le souligne Jubilee Germany, la Dominique n'a reçu que 2,3 millions de dollars américains après l'ouragan Erica, « ce qui était certainement utile, mais ne se rapproche pas des besoins de financement réels ».¹⁰⁶ Jubilee Debt UK a rapporté qu'entre 2008 et 2017, le CCRIF a reçu 293 millions de dollars de US\$ de paiements de la part des pays, mais n'a versé que 131 millions de dollars en assurance, et que « 105 millions de US\$ du régime d'assurance sont allés aux compagnies d'assurance privées à titre de profit ». La proposition d'une assurance selon les paramètres du marché pour couvrir les pertes et préjudices climatiques ne répondra toujours pas aux besoins des pays, et si elle couvrirait tous les préjudices potentiels de la crise climatique, les paiements de primes seraient inabordables pour de nombreux pays. Pour JDC, ce régime est fondamentalement injuste, car le coût est mis sur ceux qui subissent les dégâts mais n'ont pas provoqué l'urgence climatique.¹⁰⁷

Clauses sur les ouragans

Un autre instrument utilisé dans leurs accords de prêts pour permettre aux pays de disposer de ressources en cas d'aléa climatique, est la clause sur l'ouragan ou des clauses similaires liées aux catastrophes - ce sont des types de prêts conditionnels de l'État basés sur le fait de donner à l'emprunteur une marge de manœuvre sur le service de la dette en cas d'événement prédéfini particulier. Les soi-disant « clauses ouragan » sont conçues pour fournir un soulagement des flux de trésorerie juste après un événement climatique extrême. Par exemple, en intégrant des clauses relatives aux ouragans dans les contrats de dette, les pays peuvent se voir attribuer des échéances prolongées ou différer les paiements d'intérêts ou de principal - ou les deux - pendant une période définie. De telles clauses ont été utilisées, par exemple, par la Grenade et la Barbade. La Grenade avec Taiwan, le Club de Paris et des créanciers privés dans une restructuration en 2014-2015. La Barbade a réussi à négocier avec succès des clauses ouragans dans le processus de restructuration de la dette en 2018, ce qui permettra la capitalisation des intérêts et le report des amortissements programmés échus sur une période de deux ans, suite à l'incidence d'un événement climatique extrême majeur.¹⁰⁸

Selon le FMI, ces clauses peuvent fournir « une assurance précieuse à faible coût contre les risques exogènes », mais en réalité, les créanciers privés pourraient n'accepter ces clauses qu'au prix de paiements d'intérêts plus élevés - ce qui pourrait impliquer une augmentation de l'encours global de la dette à l'avenir.¹⁰⁹ Une étude récente publiée par le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine conclut que, même lorsque les « clauses catastrophe » améliorent la capacité d'emprunt du gouvernement, « les coûts d'emprunt augmentent sensiblement », les écarts de coût augmentant en moyenne de 30%. L'étude conclut, cependant, que « le coût attendu du service de la dette diminue, car les gouvernements prévoient de reporter les remboursements. Ainsi, avec l'introduction de clauses sur les catastrophes, le gouvernement peut tolérer des écarts plus élevés dans la mesure où ils reflètent un risque de retard de remboursement ». ¹¹⁰ En tout état de cause, pour que les « clauses ouragan » couvrent efficacement les risques dans les pays vulnérables au climat sans augmenter les coûts d'emprunt, il est important que les prêteurs officiels, tant bilatéraux que multilatéraux, jouent un rôle en ouvrant la voie à l'élaboration de ces instruments, également en incluant ces « clauses catastrophe » dans leurs propres prêts, sans coût supplémentaire pour les pays emprunteurs.

Obligations catastrophe

Les obligations catastrophe, également connu sous le nom « cat bonds », constituent également une soi-disant « source innovante de financement » qui permet aux gouvernements de recueillir des fonds auprès d'investisseurs prêts à parier contre la probabilité d'un événement climatique extrême se produisant dans un endroit particulier pendant une durée de temps spécifique - généralement de trois à cinq ans. Pendant ce temps, le pays émetteur verse aux investisseurs l'intérêt établi, ce qui a tendance à être élevé car le risque de perdre une partie ou la totalité de l'investissement est également fort. À la fin de la période, si l'événement climatique extrême ne se produit pas, le pays émetteur des obligations retourne l'investissement initial. Cependant, l'émetteur peut conserver l'argent investi lors de la survenance d'un événement climatique spécifié, qui implique généralement un déclencheur paramétrique, tel qu'une vitesse de vent d'ouragan prédéfinie ou une intensité de tremblement de terre.¹¹¹ Le total investi en obligations catastrophe, depuis leur introduction dans les années 1990 jusqu'au début de 2020, vient de dépasser les 100 milliards de dollars américains. Cependant, toutes les obligations du marché ne sont pas émises par des pays souverains. En fait, les compagnies d'assurance et de réassurance dominent actuellement l'émission de « cat bonds », mais les obligations souveraines se multiplient. Il vaut la peine de dire que les « cat bonds » sont courants dans les pays du Nord, alors qu'ils ne commencent à se développer que maintenant dans les pays du Sud. Du côté des investisseurs, l'intérêt pour les « cat bonds » est croissant parmi les grands investisseurs institutionnels, comme les fonds de couverture et les fonds de pension. Par exemple, la banque d'investissement Goldman Sachs est un leader dans le développement des « cat bonds ». ¹¹² Le principal intérêt pour les investisseurs dans ce type de produit financier est le paiement à haut risque, et le fait de ne pas garantir que les pays émetteurs, en particulier dans les pays du Sud, soient en mesure de faire face aux impacts d'un événement climatique extrême tout en conservant leur capacité à fournir des services publics.

La Banque mondiale a également émis des obligations catastrophe dans le cadre d'un programme avec les Philippines. Dans le cadre du programme de billets avec « capital à risque », la Banque mondiale a émis en novembre 2019 deux tranches de « cat bonds » pour fournir une « protection financière » jusqu'à 75 millions de US\$ de pertes dues aux tremblements de terre et 150 millions contre les pertes dues aux cyclones tropicaux, sur une période de trois ans.¹¹³ Dans le cadre de ce programme, les paiements aux Philippines seraient déclenchés si un tremblement de terre ou un cyclone tropical répondait aux critères prédéfinis (qui ne semblent pas être rendus publics). Ces critères ne sont pas basés sur les pertes réelles, mais sur les caractéristiques de l'événement naturel, telles que la magnitude d'un séisme ou l'intensité d'un cyclone. De cette façon, les paiements en cas de catastrophe peuvent apparemment être effectués plus rapidement, car il n'est pas nécessaire d'évaluer les pertes. Le 31 octobre 2020, le typhon Goni, le cyclone tropical le plus violent jamais enregistré dans le monde, a frappé les Philippines, avec des vents extrêmes et de graves inondations. Quelques jours plus tard, le 6 novembre, alors que le typhon Vamco provoquait des inondations massives dans le pays, le gouvernement des Philippines a publié un avis indiquant qu'il pensait que le typhon Goni serait un événement applicable pour déclencher le paiement de l'obligation catastrophe de la Banque mondiale.¹¹⁴ Au moment de la rédaction de cet article (14 décembre 2020), il n'y avait toujours aucune nouvelle permettant de savoir si le typhon répondait aux critères paramétriques.

La Banque asiatique de développement a récemment approuvé un programme similaire, notamment une assurance pilote en cas de catastrophe, couvrant plusieurs villes du pays, et un instrument de financement de 500 millions US\$ lié à la survenue d'une catastrophe, qui, semblable au « cat bond » de la Banque mondiale, fournit un financement en cas d'événements climatiques extrêmes ou d'une urgence sanitaire avérés.

Il convient de noter que ce qui est mesuré dans ces régimes d'assurance n'est pas l'impact du typhon, ou la destruction cumulative de subir cinq tempêtes tropicales en un mois - comme cela est arrivé aux Philippines¹¹⁵ - mais l'intensité d'un seul de ces événements. Les pertes humaines, matérielles et immatérielles que ces événements et leurs effets cumulatifs ont causés, sont sans objet dans ces régimes lorsqu'il s'agit de décider si le pays mérite d'obtenir le paiement lié aux obligations catastrophe.

Comme les obligations pandémie du même genre ont montré au cours de l'épidémie d'Ebola en République démocratique du Congo,¹¹⁶ le pays pourrait faire face à une crise humanitaire désastreuse après un cyclone ou une catastrophe sanitaire, mais si l'événement ne répond pas aux critères paramétriques préétablis relatifs au nombre de pertes de vies humaines, à la vitesse du vent ou autres, les obligations ne seront pas payées. Les obligations pandémie ont montré, dans le cas du virus Ebola, l'insuffisance totale de l'outil pour aider les pays à prévenir les crises, ce qui démontre comment de telles solutions basées sur le marché sont conçues pour ne pas favoriser les besoins de développement mais plutôt ceux des investisseurs qui sont prêts à parier sur des vies humaines.

Obligations vertes

Faute de financement public pour les investissements liés au climat, la Banque mondiale et la Banque européenne d'investissement ont lancé il y a plus de dix ans les soi-disant « obligations vertes ». Les « obligations vertes » sont destinées aux émetteurs pour lever des financements pour des projets d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique et de protection et restauration des écosystèmes, entre autres projets d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. La Climate Bonds Initiative (CBI), une organisation à but non lucratif qui suit et estime « certifier » quelles « obligations vertes » vont réellement être investies dans des « solutions au changement climatique », déclare dans son dernier rapport que l'émission cumulative de 2007 à 2019 atteint 754 milliards de dollars américains.¹¹⁷ En 2019, les émissions d'obligations vertes ont atteint un niveau record de plus de 250 milliards de dollars américains. Les gouvernements locaux et centraux, les institutions supranationales ainsi que les entreprises peuvent émettre des obligations vertes. En fait, les obligations vertes d'entreprises représentent près de la moitié du marché. Seulement 13% sont émis par les gouvernements centraux, 10% par des entités soutenues par le gouvernement et 6% par les gouvernements locaux (2018). Il convient de noter que 24% des obligations vertes sont émises sous forme de titres adossés à des actifs, c'est-à-dire de créances garanties. Le marché des obligations vertes est dominé par les États-Unis, suivis de la Chine et de la France. Alors que les pays émergents émettent de plus en plus d'obligations vertes pour financer des projets d'adaptation et d'atténuation, la plupart des pays du Sud font toujours face à des barrières institutionnelles et commerciales, notamment des prix plus élevés.

L'une des principales préoccupations liées à l'émission d'obligations vertes est de savoir qui décide si une obligation est verte. Outre CBI, un grand nombre d'entreprises offrent des services pour évaluer, vérifier ou certifier « indépendamment » si le projet ou l'investissement à financer est écologique. Elles incluent des agences de notation comme Moody's et des sociétés spécialisées telles que Vigeo Eiris, basée à Paris, Sustainalytics basée à Amsterdam et Cicero Shades of Green. En parallèle, de nombreux émetteurs déclarent suivre les « Principes des obligations vertes (Green Bond Principles) », approuvés par l'International Capital Market Association en 2014.¹¹⁸ L'UE discute également d'une « Norme de l'UE pour les obligations vertes (EU Green Bond Standard) », qui sera également volontaire. Mais l'absence de normes mondialement acceptées ou de véritable vérification indépendante et cohérente, jette des doutes sur le fait qu'une partie de ces obligations soit en fait des discours écologiques de façade (« greenwashing »). En fait, des recherches récentes font valoir que l'on « ne sait pas clairement si les obligations vertes peuvent contribuer de manière significative à la résolution de la crise environnementale », principalement parce qu'il n'est pas sûr qu'elles atteignent l'additionnalité, dans la mesure où les obligations sont principalement utilisées pour refinancer des projets existants.¹¹⁹

Selon l'analyse de 249 obligations vertes émises en Asie en 2018 et 2019 par Oxfam Hong Kong, il existe très peu de preuves soutenant les avantages environnementaux de l'investissement. Seulement 26% des obligations analysées ont fourni des détails sur la façon dont l'impact environnemental a été identifié dans leur processus d'évaluation de projet, seulement 8% ont fourni des détails sur la façon de gérer les risques environnementaux et seulement 3% des émetteurs ont mentionné des mesures de résilience climatique dans les cadres d'obligations vertes. Par ailleurs, « seuls 6% des émetteurs ont adopté un processus d'identification de l'impact social de leurs obligations et 4% un processus de gestion des risques sociaux. Alors que 15% ont tenté de montrer des preuves d'un impact social positif, aucun des émetteurs n'a identifié d'action permettant d'éviter un impact négatif sur les ODD ».¹²⁰

Quant aux défis spécifiques de l'émission d'obligations vertes dans les pays en développement, outre la prime habituelle qu'ils paient pour l'émission d'obligations sur les marchés financiers, certains auteurs mentionnent également les coûts de transaction plus élevés auxquels ils sont confrontés dans le processus de vérification, de suivi et de présentation de rapports.¹²¹ En outre, l'émission d'obligations vertes souveraines par les pays du Sud, ne contribue pas seulement à l'augmentation des niveaux d'endettement, mais cela implique également que ces pays assumeront les coûts des projets d'atténuation et d'adaptation, avec des intérêts, au lieu des économies qui ont le plus contribué à l'origine de l'urgence climatique.

2.4 Échanges dette contre action climatique

L'une des propositions visant à faire face à la fois à la dette et aux vulnérabilités climatiques, et qui retient de plus en plus l'attention, sont les échanges dette contre action climatique. Évoluant à partir de la dette précédente pour le développement et en particulier des échanges « dette-nature »,¹²² l'initiative vise à fournir un certain allègement de la dette tout en investissant les fonds libérés dans des programmes locaux d'adaptation et d'atténuation du changement climatique. Le dispositif n'est en effet pas nouveau, car depuis la fin des années 80, et non sans controverse, des initiatives similaires de dette pour le développement, de dette pour la santé, de dette pour l'éducation, ou de dette contre des échanges de capitaux, ont été mises en œuvre.¹²³

Il existe différentes méthodologies d'échanges de dette, mais la structure habituelle est celle du créancier annulant une quantité de dette qui lui est due, en échange d'un engagement du débiteur de mobiliser l'équivalent du montant réduit en monnaie locale pour un investissement particulier ou à des fins établies selon des conditions convenues.

Dans les échanges dette-nature, le programme peut également inclure une organisation non gouvernementale (ONG) internationale qui achète de la dette extérieure à un créancier et offre la dette à l'emprunteur pour annulation, en échange d'un engagement de conservation. Dans certains cas, le montant annulé est échangé contre de la monnaie locale, que les groupes locaux de conservation, les agences gouvernementales et/ou un fonds fiduciaire ad hoc utiliseraient pour financer des projets dans le pays débiteur. Dans d'autres cas, ce qui est disponible pour les projets de conservation n'est pas le montant total de la dette achetée par l'entité privée à but non lucratif, mais un montant partiel (une réduction de l'encours de la dette) ou les économies provenant d'une réduction du coupon ou des taux d'intérêt. C'est le cas de l'échange dette-nature aux Seychelles, où le gouvernement a accepté en 2016 un échange de dette avec Nature Conservancy et un certain nombre d'investisseurs privés (notamment d'autres fondations à but non lucratif), qui ont acheté une partie de la dette souveraine du pays, environ 5% du total, d'une valeur de 21 millions de dollars américains, des gouvernements européens, dont le Royaume-Uni et la France. Les titres de créance ont ensuite été transférés à un trust, le Trust pour la conservation et l'adaptation climatique des Seychelles (Seychelles Conservation and Climate Adaptation Trust), qui offre au pays des taux d'intérêt plus bas sur ses remboursements. Les économies de plus de 8 millions de dollars américains sont investies dans des projets conçus pour protéger la vie marine.¹²⁴

Certaines institutions, telles que le Secrétariat du Commonwealth,¹²⁵ la Banque mondiale et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC),¹²⁶ ont examiné et encouragé l'échange de dettes climatiques en tant qu'alternative possible ou source innovante de financement climatique.¹²⁷ À la suite d'une nouvelle crise de la dette dans les pays du Sud, déclenchée par la Covid-19 et le ralentissement économique, la proposition a gagné un nouvel élan et un nouveau soutien de la part des CSO, des universitaires, des gouvernements et des institutions internationales.¹²⁸ Par exemple, le président espagnol Pedro Sánchez, le président namibien Hage Geingob et le Premier ministre pakistanais Imran Khan ont fait part des échanges de dettes climatiques dans leurs observations lors de la réunion de haut niveau des Nations Unies, « Le financement du développement à l'ère de la Covid-19 et au-delà »,¹²⁹ et le Secrétaire général de l'ONU a mentionné les échanges de dettes comme option possible « pour transformer la dette publique en investissements durables », dans sa lettre aux chefs d'État des pays du G20 avant le Sommet, en novembre 2020.¹³⁰

Parmi les soutiens et propositions présentés, la proposition de la CEPALC pour les Caraïbes est probablement la plus détaillée et la plus avancée. Dans le cadre du système de la CEPALC, le Fonds vert pour le climat (Green Climate Fund ou FVC) rachèterait une partie de la dette extérieure privée des pays participants à un coût réduit. Les pays des Caraïbes participants, au lieu d'effectuer des paiements au titre du service de la dette à leurs prêteurs initiaux, effectueraient des paiements au Fonds caribéen de résilience, créé à cette fin, qui financerait des « investissements verts ». À ce jour, trois pays - Antigua-et-Barbuda, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines - participent à une première phase pilote. Antigua-et-Barbuda a proposé d'utiliser sa dette du Club de Paris pour piloter le projet, qui représente collectivement plus de 130 millions de dollars américains de dette.¹³¹ Outre ces projets pilotes et le cas des Seychelles, des pays des Caraïbes comme la Jamaïque, Haïti et la Grenade ont négocié des échanges financiers avec des résultats différents.

La proposition d'allègement de la dette pour une reprise verte et inclusive récemment présentée, qui vise à fournir un allègement ambitieux et complet de la dette en même temps qu'elle cherche à « libérer des ressources pour soutenir les reprises de manière durable, renforcer la résilience des économies et favoriser une transition juste vers une économie sobre en carbone », s'articule autour de trois piliers. Le troisième pilier propose explicitement des échanges dette-climat pour les pays qui ne sont pas lourdement endettés, mais qui ont réduit leur marge budgétaire en raison de la Covid-19. Les échanges de dette dans le cadre de ce programme sont conçus pour faciliter les investissements dans l'adaptation ou l'atténuation du changement climatique, et proposent « une tierce partie indépendante [qui] devrait superviser la mise en œuvre et s'assurer du respect de ses obligations par le gouvernement en vertu de l'accord, tout en mesurant leur impact ».

Les échanges de dette ont cependant certaines limites. Les expériences du passé n'ont pas permis de réduire sensiblement le fardeau de la dette, car elles couvrent généralement trop peu d'allègement de la dette.¹³² Le rapport de l'ONU sur le financement du développement durable de 2020 reconnaît dans ce sens que « les échanges de dette ne réduisent généralement pas le fardeau de la dette d'un pays; ils troquent plutôt les paiements du service de la dette d'un pays contre des investissements dans le développement durable ». ¹³³ Les échanges de dette pour le développement ont également tendance à être complexes et longs à négocier, de sorte qu'ils pourraient ne pas être adéquats comme réponse rapide au surendettement auquel certains pays sont confrontés, ni pour fournir des liquidités immédiates après la catastrophe.

Cependant, une dette bien conçue pour des échanges climatiques pourrait effectivement fournir des ressources pour financer les investissements d'atténuation et d'adaptation, notamment un léger effet d'allègement de la dette. Mais les progrès en matière d'échange de dette ne doivent pas être considérés comme une solution dans les moments de profonde crise de la dette comme celle déclenchée par le ralentissement économique de la Covid-19, ni comme une alternative pour faire avancer la réforme fondamentale de l'architecture internationale vers un nouveau cadre de résolution de la dette qui soit juste et transparent.

L'une des principales préoccupations concernant les échanges de dette en général est également l'additionnalité, car il existe un risque que le financement fourni par le biais de ce mécanisme ne s'ajoute pas aux engagements existants en matière d'APD et de financement climatique. Les ressources proviendraient des ressources nationales des pays en développement (qui, au lieu d'être orientées vers le paiement de la dette, seraient détournées vers les investissements climatiques), mais dans ce sens, le programme ne fournit pas aux pays du Sud des moyens supplémentaires pour lutter contre le changement climatique au-delà de leurs capacités existantes. Nous devons également tenir compte du fait qu'en cas de dette concessionnelle, une partie du prêt à alléger (son équivalent subvention) aurait déjà été déclarée comme APD en premier lieu, et l'échange de dette qui s'ensuivrait risquerait donc de conduire à une double comptabilisation.¹³⁴

Enfin, une des principales préoccupations des échanges de dettes climatiques est le manque de risque d'appropriation par les pays. Lors des précédentes expériences d'échange de dettes, en particulier dans les échanges de dettes contre des participations, les intérêts du pays créancier avaient été imposés au détriment des besoins du pays débiteur.¹³⁵ En fait, les échanges de dettes contre des participations ont été utilisés comme un outil de soutien à l'internationalisation des entreprises du pays prêteur, ce qui serait qualifié d'aide liée et devrait donc être évité.

C'est le cas de l'une des dernières opérations d'échange de dette entre l'Espagne et Cuba, où l'annulation de la dette fournie par le gouvernement espagnol devait être convertie en investissement d'infrastructure conditionnel à l'implication et au profit des entreprises espagnoles.¹³⁶ Tout programme d'échange de dette devrait ne pas pouvoir être utilisé comme une incitation à une réforme économique plus large afin de promouvoir des partenariats public-privé ou de favoriser la vente et la privatisation d'actifs publics, ce qui pourrait compromettre la capacité des États à fournir des services publics de qualité. De plus, la conception des processus d'échange de dette ne devrait pas être utilisée pour influencer les décisions d'investissement du secteur public qui excluraient automatiquement les zones à faible rendement financier, indépendamment des rendements sociaux et des externalités positives qui leur sont associées.

2.5 Prêts en faveur des énergies fossiles : défaire ce qui vient d'être fait

Les efforts visant à bâtir une économie, une société et une technologie zéro émission progressent, bien qu'à un rythme beaucoup plus lent que nécessaire pour éviter une augmentation de la température de plus de 1,5°C. Comme nous l'avons vu, dans de nombreux cas, ce processus d'investissement dans l'atténuation (ainsi que l'adaptation) se fait au détriment de la viabilité de la dette. Pendant ce temps, le financement des institutions financières publiques et privées pour les projets impliquant des énergies fossiles s'est poursuivi, neutralisant les efforts de financement climatique et aggravant potentiellement la crise de la dette, dans la mesure où elle prend généralement la forme de prêts et, par conséquent, d'un endettement supplémentaire.

D'une part, les banques privées ont été, et sont toujours, des alliés clés des entreprises d'énergies fossiles, puisque les prêts de 35 banques privées américaines, canadiennes, chinoises, européennes et japonaises aux entreprises d'énergies fossiles ont atteint 2,7 billions de dollars américains depuis que l'Accord de Paris a été adopté (2016-2019), avec des financements en hausse chaque année.¹³⁷

D'un autre côté, comme pour les prêts publics au secteur des énergies fossiles, les activistes se sont depuis de nombreuses années concentrés sur le développement multilatéral et les banques d'investissement mettant progressivement un terme aux énergies fossiles. Par exemple, la Banque européenne d'investissement (BEI) a octroyé au secteur des énergies fossiles 13,5 milliards d'euros entre 2013 et 2018.¹³⁸ En novembre 2019, suite à des actions soutenues de plaidoyer d'organisations de la société civile telles que celles de la coalition Counter Balance,¹³⁹ la BEI a adopté une nouvelle Politique de prêt dans le secteur de l'énergie, s'engageant à mettre fin au financement de la plupart des projets basés sur des énergies fossiles d'ici 2021.¹⁴⁰

Le Groupe de la Banque mondiale a également été et reste un important prêteur pour le secteur des énergies fossiles. Depuis la signature de l'Accord de Paris en 2015 jusqu'à août 2020, le Groupe a fourni au moins 12,1 milliards de dollars américains d'aide publique à 38 pays dans des projets liés aux énergies fossiles, dont 10,5 milliards en financement direct de projets d'énergie fossile, et le reste sous forme d'assistance technique et de prises de participation préexistantes. De plus, et selon l'étude d'Urgewald, « des milliards de plus sont alloués aux énergies fossiles par le biais d'opérations mixtes et de financement indirect du Groupe de la Banque mondiale (GBM) ». ¹⁴¹ Suite à de nombreuses actions de plaidoyer de la société civile, la Banque mondiale s'est engagée en 2018 à cesser de financer le pétrole et le gaz en amont après 2019, mais elle n'a pas encore fixé de date limite pour mettre fin à tous les prêts en faveur des énergies fossiles.

Au-delà de la BEI et de la Banque mondiale, les neuf banques multilatérales de développement ont annoncé en décembre 2017 qu'elles travailleraient à l'élaboration d'une approche conjointe de conformité à l'Accord de Paris. Deux ans plus tard, lors de la COP25 à Madrid, le groupe de banques publiques, entre autres la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement, la Banque africaine de développement et la Banque interaméricaine de développement, a indiqué que la pleine mise en œuvre de leur cadre visant à aligner leurs flux financiers sur une trajectoire de 1,5 °C, ne se produira pas avant 2023-2024.¹⁴² En novembre 2020, le premier sommet Finance en commun - qui a réuni 450 banques publiques de développement (BPD) - s'est conclu sans accord clair sur un calendrier visant à mettre fin, une fois pour toutes, aux investissements dans les énergies fossiles.¹⁴³ Ainsi, même lorsque les BPD répondent progressivement à la revendication de mettre fin au financement des énergies fossiles, elles ne parviennent pas à prendre une décision claire et définitive avec l'urgence dont la planète a besoin.

De plus, les agences bilatérales publiques de financement du développement ont également été désignées comme responsables du maintien du soutien aux énergies fossiles. L'OCDE a signalé qu'en moyenne par an, au moins 3,9 milliards de dollars américains de financement public du développement ont soutenu des activités liées aux énergies fossiles en 2016 et 2017.

En général, en plus de compromettre les efforts de lutte contre l'urgence climatique, ces prêts au secteur des énergies fossiles, provenant à la fois de sources privées et publiques, peuvent également avoir un impact négatif sur la vulnérabilité de la dette, dans la mesure où ils s'ajoutent à la dette privée - les principaux bénéficiaires étant les entreprises privées du secteur des énergies fossiles. Ces prêts peuvent aussi accroître la dette publique car certaines des entreprises bénéficiaires sont des entreprises publiques ou les investissements sont garantis par l'État. Il convient également de noter les risques de surendettement des entreprises, car, comme cela s'est souvent produit dans le passé, lorsque le secteur privé rencontre des difficultés pour rembourser ses dettes, il se tourne vers l'État pour un renflouement. Comme le montre un récent document de travail du FMI, l'excès de dette privée se transforme systématiquement en une dette publique plus élevée.¹⁴⁴ Ceci s'avère particulièrement le cas lorsque nous prenons en compte les risques d'actifs bloqués pour les sociétés du secteur des énergies fossiles.

ENCADRÉ 5 : Actifs bloqués d'énergie fossile

Pour atteindre les objectifs de réduction des émissions pour éviter que les températures ne dépassent 1,5°C ou 2°C, il faudra maintenir une grande partie des réserves de combustibles fossiles existantes dans le sol. Selon un article de 2015 dans *Nature*, on estime qu'un tiers des réserves de pétrole, la moitié des réserves de gaz et plus de 80% des réserves de charbon connues devraient rester inutilisés afin d'atteindre les objectifs mondiaux de température dans le cadre de l'Accord de Paris.¹⁴⁵ En conséquence, la valeur des entreprises publiques et privées d'énergie fossile pourrait ne pas refléter pleinement la valeur réelle de ces « actifs bloqués ». De même, les États qui dépendent fortement des revenus tirés de l'exploitation des énergies fossiles pourraient être affectés par une baisse soudaine si les risques liés aux actifs bloqués étaient pris en compte.¹⁴⁶ L'ampleur de la perte des actifs bloqués liés aux énergies fossiles peut représenter une perte de richesse mondiale actualisée de 1 à 4 billions de dollars américains.¹⁴⁷

Les pays en développement qui dépendent particulièrement des revenus¹⁴⁸ provenant de l'exploitation des combustibles fossiles risquent de perdre des montants massifs de revenus en raison d'actifs bloqués par : un début potentiellement rapide de désinvestissement et une transition mondiale vers une énergie plus propre, une réduction des recettes publiques provenant des taxes sur les énergies fossiles et des bénéfices des entreprises publiques basées sur des ressources en énergies fossiles;¹⁴⁹ la nécessité d'indemniser les investisseurs lorsque les actifs nationaux sont bloqués pour se conformer aux objectifs climatiques; et par des difficultés de remboursement de la dette sur les prêts garantis par des actifs et des revenus d'énergie fossile.

Toutes ces recettes fiscales deviennent encore plus vitales dans un contexte de hausse des niveaux d'endettement, et les pertes augmenteront en effet les vulnérabilités de la dette publique. De plus, à mesure que les marchés prennent conscience des risques liés aux actifs d'énergie fossile bloqués, une perte de confiance pourrait se traduire par des coûts plus élevés pour l'émission d'obligations souveraines. En outre, si le secteur privé local est dépendant de l'exploitation des énergies fossiles et endetté, un effondrement de l'exploitation de ces ressources en raison d'actifs bloqués pourrait entraîner un renflouement public du secteur privé local, notamment la prise en charge des dettes privées existantes par l'administration publique.

Le FMI n'accorde pas de prêt pour des projets spécifiques, ni pour le développement du secteur des énergies fossiles, mais dans sa mission de surveillance, le Fonds a parfois recommandé d'intensifier l'exploitation des énergies fossiles afin de stimuler la croissance économique. C'est le cas du Mozambique. Aux prises avec une crise de la dette et des pertes et préjudices causés par une catastrophe climatique, le FMI a salué les contributions de la promotion du secteur de l'extraction du charbon, et surtout du gaz, à la croissance économique du pays et aux recettes publiques. Parmi leurs arguments, le FMI a souligné comment le Mozambique est en passe de devenir un grand exportateur de gaz naturel liquéfié (GNL) et que les recettes budgétaires du GNL pourraient contribuer à une trajectoire d'endettement plus durable. Le gaz a en fait été promu comme carburant plus propre, en raison de ses émissions de carbone plus faibles que celles du charbon. Mais, en plus des impacts des industries extractives sur les communautés et les écosystèmes locaux, il s'agit toujours d'un combustible fossile avec des émissions de gaz à effet de serre importantes, notamment en raison des fuites de méthane, un gaz à effet de serre bien plus puissant que le CO₂.¹⁵⁰

Au-delà du cas du Mozambique, un rapport récent de Recourse a montré comment les nouveaux conseils de politique économique du FMI à des pays comme l'Inde, l'Indonésie, les Philippines et l'Afrique du Sud, avec la croissance en cours du secteur du charbon, donnent le feu vert à une expansion des énergies fossiles. Selon le rapport, « non seulement le FMI ne parvient pas à identifier correctement le changement climatique comme un risque économique dans trois de ces cinq pays, mais il soutient également les incitations fiscales pour les nouvelles infrastructures de charbon et d'énergies fossiles, et encourage même les dépenses publiques dans des méga projets d'énergies fossiles en Indonésie, en Inde et au Mozambique ». Comme l'indique le rapport, le FMI exhorte les cinq pays de l'étude à améliorer la gestion de la dette publique, tout en ignorant comment la situation de surendettement public pourrait être liée au secteur de l'énergie au charbon.¹⁵¹

3. Comment faire face aux impacts croisés de la dette souveraine et des crises climatiques

Le monde est aujourd'hui confronté à plusieurs défis qui changent véritablement la donne, parmi lesquels se détachent l'urgence climatique et la montée de nouvelles crises de la dette. L'interaction de ces phénomènes met cumulativement en péril le respect des droits humains et l'avancement des ODD, au niveau mondial, et en particulier dans les pays du Sud. Les impacts sociaux, économiques, du genre et environnementaux de la crise de la dette et du climat, pourraient être atténués si les bonnes décisions politiques étaient prises, mais il est urgent d'agir.

3.1 Une reprise juste, féministe et verte qui pose les bases de la résolution de la crise de la dette et du climat

Un changement fondamental de l'économie mondiale vers un nouveau modèle qui fait prévaloir les besoins et les droits des personnes, en respectant les limites matérielles et naturelles de la planète et de l'atmosphère, est impératif pour éviter une nouvelle augmentation de la température mondiale. En outre, la poursuite incessante d'une croissance économique basée sur l'extraction des ressources alimente toujours la dynamique du changement climatique, la diminution des ressources naturelles, la modification des écosystèmes et les risques environnementaux. Le maintien de la dynamique actuelle, en particulier de la dépendance et de l'exploitation des combustibles fossiles, est en fait le meilleur moyen d'aboutir à une catastrophe économique à long terme, couplée à des risques sociaux et environnementaux exacerbant la pauvreté et les inégalités existantes.¹⁵²

Certaines des stratégies politiques actuelles pour faire face aux défis environnementaux et économiques de l'urgence climatique s'inscrivent dans la rhétorique d'une « Nouvelle donne verte » (« Green New Deal »). Rappelant le « New Deal » des années 1930 aux États-Unis, les propositions promeuvent de différentes façons une vague d'investissements verts, comme source de croissance des revenus et de l'emploi, contribuant à la reprise macroéconomique mondiale. L'UE s'est déjà engagée dans une telle initiative, bien que l'incertitude demeure quant à son impact potentiel en dehors des frontières européennes, en particulier dans les pays du Sud.¹⁵³

Le ralentissement économique provoqué par la Covid-19 a déclenché les appels à une reprise verte et durable. Le FMI, par exemple, appelle à « écologiser la reprise », c'est-à-dire à « des mesures vertes qui stimulent à la fois la demande globale et l'emploi ».¹⁵⁴ Selon les estimations de l'OCDE, les mesures de relance « vertes » prises par de nombreux gouvernements pourraient déjà s'élever à environ 312 milliards de dollars américains, notamment « des subventions, des prêts et des dégrèvements d'impôts, destinés aux transports verts, à l'économie circulaire et à la recherche, au développement et au déploiement des énergies propres ». Cependant, jusqu'à présent, l'équilibre entre les dépenses vertes et non vertes dans les plans de reprise est toujours favorable à ces dernières.¹⁵⁵

Les défis de cette transition vers une économie plus verte sont gigantesques et particulièrement aigus pour les pays du Sud. Et parmi ces défis, l'une des questions clés est de savoir comment cette transition sera financée sans augmenter les niveaux d'endettement déjà historiquement élevés. Comme nous l'avons vu jusqu'à présent, la majeure partie du financement climatique a été déployée par le biais d'instruments créateurs de dette, et avec la crise de la dette en cours dans les pays du Sud, les pays en développement disposent de peu ou pas du tout d'espace budgétaire pour promouvoir de tels programmes de reprise verte. En réalité, l'annulation et la restructuration de la dette seront sans aucun doute nécessaires pour que les pays du Sud puissent faire face à une quelconque reprise, mais surtout si l'on veut investir dans une transition vers une économie plus verte. Pour les auteurs de la proposition d'allègement de la dette pour une reprise verte et inclusive, cet allègement de la dette « devrait être couplé à une nouvelle allocation ambitieuse de restructuration stratégique de la dette et à de nouveaux capitaux importants mobilisés auprès des institutions de financement du développement ».¹⁵⁶ Ce n'est qu'en réduisant le fardeau de la dette et en augmentant les ressources disponibles que les pays du Sud pourront adopter des réponses contracycliques durables à la crise.

De plus, comme le rapport de 2019 de la CNUCED sur le commerce et le développement, intitulé Financer une nouvelle donne verte mondiale (Financing a Global Green New Deal), l'a déjà souligné à l'époque pré-Covid, il existe également un risque de dépendre de plus en plus des capitaux privés pour le financement du développement, ce qui non seulement ne parviendra pas à générer les ressources nécessaires aux efforts d'investissement requis pour mettre en œuvre l'Agenda 2030 mais, selon toute vraisemblance, aggravera encore les inégalités et les déséquilibres que l'Agenda est censé éliminer ». Pour la CNUCED, un nouvel accord mondial vert nécessiterait une reconstruction des règles de l'économie mondiale, ainsi que du système financier, avec un rôle plus important pour les banques publiques de développement.¹⁵⁷

Pour l'économiste féministe Diane Elson, en plus d'un Accord vert (Green Deal), un nouvel Accord sur les Soins (Care Deal) devrait être promu, en investissant dans des infrastructures sociales et physiques pour l'économie des soins et la résilience climatique, avec l'objectif, non pas de restaurer la croissance, mais de la transformer.¹⁵⁸ En effet, dans une perspective féministe, et selon les organisations féministes américaines qui ont promu un Agenda féministe pour une Nouvelle donne verte, « pour vraiment s'attaquer aux causes profondes, ainsi qu'à la portée et à l'ampleur de la crise climatique, la Nouvelle donne verte doit être transversale dans son approche, fidèle aux principes féministes et lutter contre les oppressions historiques ». ¹⁵⁹ La proposition devrait donc aider à mettre fin à l'oppression à l'encontre des communautés frappées de plein fouet, en particulier les femmes des pays du Sud, les communautés de migrants et de réfugiés, et les femmes autochtones, transgenres et racisées, et être définie et menée par celles-ci. Elle devrait également répondre non seulement à la nécessité d'une transition environnementale et économique juste, mais aussi aux inégalités économiques, sociales et de genre, notamment un « passage de la privatisation et de la marchandisation des ressources à des modèles régénératifs, durables, coopératifs et collectifs ». Une nouvelle donne verte féministe devrait également combler l'écart entre les genres dans le travail de soins non rémunéré, en le redistribuant.

3.2 Un financement climatique juste, suffisant et non générateur de dette

En plus d'augmenter les investissements et de promouvoir des changements économiques et sociaux massifs pour réduire efficacement les émissions de gaz à effet de serre et promouvoir une reprise juste, verte et féministe, les pays riches devraient reconnaître qu'ils ont une dette écologique et climatique envers les peuples du Sud, et honorer leurs engagements en matière de financement climatique. Assumer les responsabilités différenciées des pays les plus industrialisés en matière de changement climatique signifie que les pays riches doivent contribuer à soutenir les pays pauvres face à l'adaptation, les pertes et les préjudices, et l'atténuation du changement climatique. Conformément à cet engagement, les pays riches devraient également cesser de bloquer les négociations sur le financement pour faire face aux pertes et préjudices.

Dans tous les cas, le financement de l'atténuation, de l'adaptation et des pertes et préjudices pour les pays pauvres, ainsi que le financement des propositions d'Accord vert et d'Accord de soins (Green and Care Deals), devraient non seulement être rendus plus accessibles, mais devraient également être conçus de manière à ne pas augmenter les risques de vulnérabilité de la dette, en privilégiant les subventions par rapport aux prêts et les financements publics par rapport aux financements privés. À ce titre, les fonds devraient être versés à la fois aux gouvernements, notamment les gouvernements régionaux et locaux, et aux organisations non gouvernementales locales/communautaires, en particulier celles basées localement et dirigées par des femmes, qui sont les mieux placées pour cibler les groupes affectés et/ou contribuer à une reprise et une résilience climatique durables.

Ce financement non générateur de dette devrait également être au centre du soutien financier aux pays du Sud en réponse à la crise sanitaire, sociale et économique de la Covid-19. La communauté internationale devrait soutenir et offrir des options de financement public abordables et responsables pour la reprise suivant la récession mondiale, et pour l'investissement dans l'économie des soins, les services publics sensibles au genre et la résilience climatique. Cela comprend les prêts concessionnels des institutions financières publiques, mais aussi le respect de l'engagement des bailleurs de consacrer 0,7% du revenu national à l'APD, ainsi que les engagements supplémentaires pour le financement climatique. 2020 est en fait l'année de concrétisation de la première phase de l'objectif de financement climatique de 100 milliards de dollars américains. L'aide et le financement climatique doivent être non liés, inconditionnels et transparents, et respecter les accords internationaux sur les marchés publics. Observer les principes de base d'une aide au développement efficace et introduire des règles contraignantes sur les prêts et emprunts responsables constitueraient également des étapes clés.

3.3 Annulation de la dette à la suite d'un aléa climatique

De nombreuses OSC¹⁶⁰ et gouvernements, en particulier des PEID,¹⁶¹ réclament depuis quelques années une initiative d'allègement de la dette pour compenser les pertes et les préjudices causés par un aléa climatique dans un pays en développement. L'allègement de la dette, notamment un moratoire immédiat sur le paiement de la dette après l'événement climatique et un processus de restructuration de la dette préétabli, dont l'annulation de la dette dès que les préjudices et les pertes sont évalués, constitue l'un des mécanismes les plus efficaces et les plus rapides immédiatement disponible pour offrir un soutien quand c'est le plus nécessaire. Pour Jubilee Caribbean et Erlassjahr.de (Jubilee Germany),¹⁶² deux OSC qui ont plaidé pour une telle solution, la proposition impliquerait deux étapes :

- Un moratoire sur le paiement de la dette sans intérêt dû, immédiatement après une catastrophe climatique. La suspension du paiement de la dette a le potentiel de fournir un accès immédiat aux ressources qui sont déjà entre les mains des autorités et qui n'ont donc pas besoin d'être mobilisées par de longs processus de promesse de don. Les ressources affectées au service de la dette dans les budgets nationaux peuvent être immédiatement affectées aux secours d'urgence et à la reconstruction. Le pays touché par une catastrophe liée au climat devrait pouvoir demander un moratoire à une institution internationale précédemment identifiée un moratoire. Cette institution devrait examiner la demande sur la base des informations objectives disponibles concernant le montant des préjudices subis (suivant un seuil critique préalablement défini) et donner une réponse par « oui ou par non », dans un délai de deux à sept jours au maximum. Le moratoire devrait être limité à une période donnée (qui pourrait être d'environ six mois), pendant laquelle toutes les obligations de paiement envers tous les créanciers extérieurs sont suspendues et aucune action en justice ne peut être intentée contre le pays emprunteur pour faire respecter le service de la dette.
- En plus du moratoire, un cadre préétabli visant à restructurer l'ensemble du stock de dette extérieure publique existante dans le pays touché, notamment l'annulation de la dette le cas échéant, serait nécessaire. Pour être efficace, la portée de l'allègement de la dette doit être globale, couvrant à la fois les créanciers privés et publics. À cet égard, un comité des créanciers réunissant tous les créanciers privés et publics impliqués dans le pays concerné, serait formé pendant la période de moratoire accordée et entamerait une discussion sur le processus de restructuration, notamment le niveau d'annulation de la dette nécessaire pour que le pays puisse se remettre de la catastrophe. Les processus de restructuration doivent observer les principes de l'état de droit - tels que ceux établis dans la feuille de route de la CNUCED et le Guide explicatif pour une résolution de la dette souveraine (Guide to a Sovereign Debt Workout)¹⁶³ - et ceux énoncés par la société civile dans ses appels à un mécanisme multilatéral de résolution de la dette souveraine qui, sous les auspices de l'ONU, garantit la primauté des droits humains sur le service de la dette et une approche fondée sur des règles pour une résolution ordonnée, juste, transparente et durable de la crise de la dette.¹⁶⁴

Pour les dettes nouvellement contractées ou restructurées, les gouvernements et les IFI devraient inclure dans leurs contrats de prêt, et promouvoir auprès des prêteurs privés, des clauses conditionnelles liées à la fois au climat et à d'autres chocs sanitaires et économiques exogènes - comme la baisse des prix des matières premières. Ces clauses déclencheraient un allègement de la dette et pourraient être liées à de futures suspensions de la dette du secteur public.

Au-delà des propositions ci-dessus, qui aideraient à faire face à la résolution de la dette au lendemain d'une catastrophe climatique, un cadre multilatéral de règlement de la dette qui soit équitable et mis en œuvre en temps voulu, optimiserait les chances des pays de relever les défis de la dette et de l'urgence climatique en général. Les gouvernements et les organisations internationales devraient donc soutenir et œuvrer à la création d'un mécanisme multilatéral de règlement de la dette souveraine¹⁶⁵ qui, sous les auspices de l'ONU, garantisse la primauté des droits humains, notamment les droits des femmes et l'égalité des genres, sur le service de la dette, à travers une approche encadrée par des règles, ordonnée, juste, transparente et durable de résolution de la crise de la dette. Nous devons évoluer vers des réponses politiques à la crise de la dette qui prennent en compte et intègrent des vulnérabilités environnementales et climatiques, ainsi que des droits humains et d'autres considérations sociales, de genre et de développement. Pour être en mesure d'accroître les ressources disponibles pour investir dans la résilience climatique et garantir les droits des femmes, il est également nécessaire d'augmenter les revenus, notamment grâce à une fiscalité progressive et à la lutte contre la fraude fiscale et d'autres sources innovantes de financement climatique.

Nous devons mettre en place une réponse aux défis économiques, sociaux et environnementaux auxquels le monde et, en particulier, les pays du Sud, sont confrontés, qui s'attaque à la multiplicité des crises croisées. Et ce n'est que si nous abordons à la fois la crise de la dette et la crise climatique, dans une approche globale, systémique et écoféministe, que nous serons en mesure de faire face aux effets cumulatifs de la dette et de l'urgence climatique. La récession économique de la Covid-19, ses impacts économiques, sociaux et d'inégalité entre les genres, et l'aggravation de la crise de la dette, rendent plus urgente que jamais la conception et la mise en œuvre de réponses écoféministes qui permettront un changement fondamental dans l'économie mondiale et le système financier.

3.4 Recommandations politiques pour aborder la dynamique croisée de la dette et des crises climatiques

En résumé, afin de faire face aux impacts croisés de la dette souveraine et des crises climatiques, les gouvernements et les institutions financières internationales devraient mettre en œuvre les recommandations suivantes :

- 1. Respecter les fonds engagés pour le financement climatique:** en endossant les responsabilités différenciées des pays les plus industrialisés en matière de changement climatique, ces derniers devraient offrir des options de financement public abordables et responsables pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique dans les pays du Sud, comme convenu dans la Convention, le Protocole de Kyoto et l'Accord de Paris. Le financement climatique doit être nouveau et s'ajouter aux engagements financiers existants, par ex. l'APD, de préférence sous forme de subventions afin de ne pas s'endetter plus lourdement, non lié, inconditionnel et transparent, et observant les accords internationaux sur les marchés publics. Suivre les principes de base d'une aide au développement efficace et introduire des règles contraignantes sur les prêts et emprunts responsables seraient des étapes clés pour rendre disponibles des fonds pour l'atténuation et l'adaptation au climat, notamment les pertes et préjudices, qui n'aggravent pas les vulnérabilités de la dette.
- 2. Mettre à disposition des financements pour faire face aux pertes et aux préjudices:** les pays plus riches devraient cesser de bloquer les négociations et faciliter un accord pour offrir un financement suffisant pour faire face aux pertes et préjudices causés par une catastrophe climatique dans les pays en développement, en privilégiant les subventions par rapport aux prêts, afin de ne pas aggraver les niveaux de dette insoutenable. Les fonds doivent être versés à la fois aux gouvernements et aux agences indépendantes, en particulier celles qui sont basées localement et dirigées par des femmes, qui sont les mieux placées pour cibler les groupes affectés et/ou contribuer à une reprise et une résilience durables.

- 3. Suspension du paiement de la dette et allègement de la dette à la suite d'une catastrophe climatique:** comme indiqué, un moratoire sur le paiement de la dette sans intérêt dû devrait être prévu immédiatement après une catastrophe climatique, car il a le potentiel de fournir un accès immédiat à des ressources déjà disponibles. En plus du moratoire, un cadre préétabli pour restructurer la totalité du stock de dette extérieure publique existante, notamment l'annulation de la dette le cas échéant, serait nécessaire. Tant la suspension du paiement de la dette que sa restructuration devraient être contraignantes pour les créanciers publics, privés et multilatéraux. Cet objectif pourrait être atteint grâce à des mécanismes tels que celui de la section 2 (b) de l'article VIII du FMI. Pour les dettes nouvellement contractées ou restructurées, les gouvernements et les IFI devraient inclure dans leurs contrats de prêt, et promouvoir auprès des prêteurs privés, des clauses conditionnelles liées à la fois au climat et à d'autres chocs sanitaires et économiques exogènes.
- 4. Allègement de la dette suffisant et en temps voulu:** les créanciers et les IFI devraient prendre des mesures pour convenir d'une initiative d'allègement et de viabilité de la dette post Covid-19, et de la mettre en œuvre, sous les auspices des Nations Unies, afin de ramener la dette des pays en développement à des niveaux soutenables, en tenant compte du financement à long terme dont les pays ont besoin pour poursuivre les ODD, les objectifs climatiques et les engagements en matière de droits humains et d'égalité des genres. Ce processus d'allègement de la dette devrait impliquer tous les créanciers et garantir l'annulation et la restructuration de la dette en temps voulu, de manière efficace et suffisante, en particulier pour les pays à risque de surendettement ou déjà en situation de surendettement et à forte vulnérabilité climatique. L'assouplissement des niveaux d'endettement permettra aux pays de devenir plus résilients au climat, en libérant des ressources nationales pour investir dans l'adaptation et l'atténuation. Ne pas prendre des mesures suffisamment ambitieuses en matière d'allègement de la dette, dans un contexte de crise de la dette croissante dans le Sud, revient à laisser encore plus les pays en développement dans l'incapacité de faire face aux défis climatiques auxquels ils sont confrontés.
- 5. Examiner la viabilité de la dette:** les gouvernements du FMI et de la Banque mondiale devraient promouvoir un examen ouvert de l'analyse de viabilité de la dette (AVD), avec les conseils de l'ONU et la participation de la société civile, afin d'évoluer vers un concept de viabilité de la dette plus adéquat, qui inclut fondamentalement l'environnement et les vulnérabilités climatiques, ainsi que les droits humains et d'autres considérations sociales, de genre et de développement.
- 6. Mécanisme de résolution de la dette:** au-delà de l'allègement de la dette pour faire face à la crise actuelle de celle-ci, les gouvernements et les organisations internationales devraient soutenir et œuvrer à la création d'un mécanisme multilatéral permanent de résolution de la dette souveraine qui, sous les auspices de l'ONU, assure la primauté des droits humains sur le service de la dette et une approche fondée sur des règles pour une résolution ordonnée, équitable, transparente et durable de la crise de la dette, dans un processus réunissant tous les créanciers.
- 7. Mettre à disposition des financements supplémentaires d'urgence:** les IFI et les gouvernements riches devraient fournir des ressources supplémentaires suffisantes pour aider les pays en développement à faire face aux crises sanitaire, sociale et économique, en privilégiant les subventions plutôt que les prêts, afin de ne pas aggraver les niveaux d'endettement insoutenables dans un proche avenir. Le financement d'urgence pour faire face à la crise sanitaire et sociale et financer une reprise juste et durable, ne doit pas porter atteinte aux engagements antérieurs en matière d'APD et de financement climatique. Ces ressources devraient surtout être mises à la disposition des pays où les effets de la crise ont été particulièrement durs, à la fois les pays où les effets sanitaires de la Covid-19 ont été plus forts et ceux pour qui les impacts économiques ont été plus durs en raison de leur dépendance au tourisme, aux transferts de fonds et aux produits de base. Les efforts devraient également être intensifiés pour garantir une nouvelle émission importante de droits de tirage spéciaux (DTS) du FMI, afin de contribuer à atténuer les pressions de liquidité sur les pays en développement qui en ont besoin.

Références et notes

- 1 ONU (2019) *Le monde doit cesser d'accélérer le cycle des catastrophes et de la dette mettant en détresse les petits États insulaires en développement, déclare le Secrétaire général, lors de l'examen à mi-parcours des Orientations de Samoa (Samoa Pathway)*. Nations Unies, communiqué de presse SG/SM/19782-ENV/DEV/2008, New York, septembre 2019 <https://www.un.org/press/en/2019/sgsm19782.doc.htm>
- 2 FMI (2020) *L'évolution des vulnérabilités de la dette publique dans les économies à faible revenu*. International Monetary Fund. Strategy, Policy, & Review Department ; World Bank. Document de politique No. 20/003. Washington D.C., février 2020 <https://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2020/02/05/The-Evolution-of-Public-Debt-Vulnerabilities-In-Lower-Income-Economies-49018>
- 3 Kose, M. Ayhan, Nagle, Peter, Ohnsorge, Franziska et Sugawara, Naotaka (2020) *Vagues mondiales de la dette. Causes et conséquences*. Banque mondiale, Washington D.C., janvier 2020 <https://www.worldbank.org/en/research/publication/waves-of-debt>
- 4 Georgieva, Kristalina; Pazarbasioglu, Ceylea ; et Rhoda Weeks-Brown (2020) *Une réforme de l'architecture de la dette internationale est urgente*. Fonds monétaire international. Washington D.C., octobre 2020 <https://blogs.imf.org/2020/10/01/reform-of-the-international-debt-architecture-is-urgently-needed/>
- 5 Fresnillo, Iolanda (2020) *Rapport parallèle sur les limites de l'Initiative de suspension du service de la dette du G20 : écoper le Titanic avec un seau ?*. Eurodad. Juillet 2020 https://www.eurodad.org/g20_dssi_shadow_report
- 6 CNUCED (2020) *Le choc de la Covid-19 pour les pays en développement : vers un programme « à tout prix » pour les deux tiers de la population mondiale laissés pour compte*. Commission des Nations Unies sur le commerce et le développement, mise à jour du rapport sur le commerce et le développement, mars 2020 https://unctad.org/en/PublicationsLibrary/gds_tdr2019_covid2_en.pdf
- 7 Fresnillo, Iolanda (2020) *Hors service. Comment les services publics et les droits humains sont menacés par la crise croissante de la dette*. Eurodad, Brussels, février 2020 <https://eurodad.org/outofservice>
- 8 Borunda, Alejandra (2019) « Les inégalités diminuent entre les pays, mais le changement climatique ralentit les progrès ». *National Geographic*. Avril 2019 <https://www.nationalgeographic.com/environment/2019/04/climate-change-economic-inequality-growing/>
- 9 Gore, Timothy (2015) *Inégalité extrême du carbone. Pourquoi l'Accord de Paris sur le climat doit donner la priorité aux personnes les plus pauvres, les moins émettrices et les plus vulnérables*. Oxfam International, décembre 2015 <https://www.oxfam.org/en/research/extreme-carbon-inequality>
- 10 Eckstein, David; Künzel, Vera; Schäfer, Laura; et Wings, Maik (2019) *Index de risque du climat mondial 2020. Qui souffre le plus des événements météorologiques extrêmes ? Événements de perte liés aux conditions météorologiques en 2018 et de 1999 à 2018*. German Watch, Bonn, décembre 2019 <http://www.germanwatch.org/en/crisis>
- 11 Alstom, Phillip (2019) *Changement climatique et pauvreté. Rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté*. Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, 41ème session, A/HRC/41/39, juillet 2019 <https://daccess-ods.un.org/TMP/5766538.97762299.html>
- 12 Kose, M. Ayhan, Nagle, Peter, Ohnsorge, Franziska et Sugawara, Naotaka (2020).
- 13 Ecologistas en Acción (2005) *Dette écologique* <https://www.ecologistasenaccion.org/14591/deuda-ecologica-2/>
- 14 Martinez Alier, Joan (2012) *L'environnementalisme des pauvres*. Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD) et Université de Witwatersrand, août 2012 [http://www.unrisd.org/80256B3C005BCCF9/\(httpAuxPages\)/5EB03FFBDD19EA90C1257664004831BD/\\$file/MartinezAlier.pdf](http://www.unrisd.org/80256B3C005BCCF9/(httpAuxPages)/5EB03FFBDD19EA90C1257664004831BD/$file/MartinezAlier.pdf)
- 15 Warlenius, Rikard; Pierce, Gregory, et Ramasar, Vasna (2014) *Inverser le sens des arrières : le concept de « dette écologique » et sa valeur pour la justice environnementale*. Elsevier, octobre 2014, <http://dx.doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2014.10.014>
- 16 FMI (2019) *Renforcer la résilience dans les pays en développement vulnérables aux grandes catastrophes naturelles*. Fonds monétaire international. Document de politique No. 19/020. June 2019 <https://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2019/06/24/Building-Resilience-in-Developing-Countries-Vulnerable-to-Large-Natural-Disasters-47020>
- 17 JDC (2018) *Ne pas devoir, ne pas payer : l'impact du changement climatique sur la dette des pays vulnérables*. Jubilee Debt Campaign, Londres, octobre 2018 https://jubileedebt.org.uk/wp-content/uploads/2018/10/Dont-owe-shouldnt-pay_Final-version_10.18.pdf
- 18 Voir la liste des petits États insulaires en développement selon l'ONU <https://sustainabledevelopment.un.org/topics/sids/list>
- 19 PNUD (2017) *Les petites nations insulaires en première ligne de l'action climatique*. Programme des Nations Unies pour le développement, septembre 2017 <https://www.unpd.org/content/undp/en/home/presscenter/pressreleases/2017/09/18/small-island-nations-at-the-frontline-of-climate-action-.html>
- 20 CNUCED (2018) *Financement du développement : dette et viabilité de la dette et problèmes systémiques interdépendants*. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Conseil du commerce et du développement, Groupe intergouvernemental d'experts sur le financement du développement, Genève, octobre 2018 https://unctad.org/meetings/en/SessionalDocuments/tdb_efd2d2_en.pdf
- 21 CNUCED (2020b) *Impact du COVID-19 sur le tourisme dans les petits États insulaires en développement*. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Avril 2020 <https://unctad.org/en/pages/newsdetails.aspx?OriginalVersionID=2341>
- 22 Quak, Evert-jan (2019) *Comment la perte d'accès au financement concessionnel affecte les petits États insulaires en développement (PEID)*. Rapports du Helpdesk K4D, Département du développement international du gouvernement britannique (DFID), juillet 2019 https://assets.publishing.service.gov.uk/media/5d41b473ed915d09de-9d1af4/626_SIDS_graduation_impacts_losing_concessional_finance.pdf
- 23 Wallemacq, Pascaline; House, Rowena (2018) *Pertes économiques, pauvreté et catastrophes 1998-2017*. Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes (CRED) - Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe <https://www.undrr.org/publication/economic-losses-poverty-disasters-1998-2017>
- 24 JDC (2018).
- 25 FMI (2019) *Consultation Article IV 2019 - Communiqué de presse; rapport des services du FMI; et déclaration du Directeur exécutif de Vanuatu*. Fonds monétaire international, Washington D.C., juin 2019 <file:///Users/iolandafresnillo/Downloads/1VUTEA2019001.pdf>
- 26 Belfon, Heron (2019) *Ouagan de la dette*. Jubilee Caribbean, novembre 2019 <https://www.jcfj.ie/wp-content/uploads/2019/11/Heron-Belfon-Debt-Hurricane.pdf>
- 27 Asonuma, Tamon; Xin Li, Mike; Papaioannou, Michael G.; Thomas, Saji et Togo, Eriko (2017) *Restructurations de la dette souveraine à la Grenade: causes, processus, résultats et leçons apprises*. Document de travail du FMI No. 17/171, disponible sur SSRN <https://ssrn.com/abstract=3030762>
- 28 Dette brute des administrations publiques (en pourcentage du PIB). *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2019 https://www.imf.org/external/datamapper/GGXWDG_NGDP@WEO/DMA?zoom=DMA&highlight=DMA
- 29 Zarrilli, Simonetta; et Aydiner-Avsar, Nursel (2020) *La COVID-19 met en danger les femmes qui travaillent dans l'industrie du tourisme des PEID*. CNUCED, mai 2020 <https://unctad.org/en/pages/newsdetails.aspx?OriginalVersionID=2370>
- 30 ONU (2020) *COVID-19 et dette souveraine*. Document de politique ONU/DAES Policy Brief #72. Mai 2020 <https://www.un.org/development/desa/dpad/publication/undesa-policy-brief-72-covid-19-and-sovereign-debt/>
- 31 Voir la déclaration de Jubilee Caribbean ici : <https://jubileedebt.org.uk/wp-content/uploads/2018/03/Jubilee-Caribbean-statement.pdf>
- 32 ONU (2019) *Le monde doit cesser d'accélérer le cycle des catastrophes et de la dette des petits États insulaires en développement, déclare le Secrétaire général, lors de l'examen à mi-parcours des Orientations de Samoa (Samoa Pathway)*. Nations Unies, communiqué de presse SG/SM/19782-ENV/DEV/2008, New York, septembre 2019 <https://www.un.org/press/en/2019/sgsm19782.doc.htm>
- 33 ECOSOC (2019) *Résumé par le Président du Conseil économique et social du forum politique de haut niveau sur le développement durable, convoqué sous les auspices du Conseil à sa session de 2019*. Conseil économique et social des Nations Unies. New York, août 2019 <https://undocs.org/pdf?symbol=en/E/HLPF/2019/8>
- 34 CNUCED, 2020b.
- 35 Oxfam (2020) *Rapport alternatif sur le financement climatique de 2020*. Oxfam International, Oxford, octobre 2020 <https://www.oxfam.org/en/research/climate-finance-shadow-report-2020>
- 36 AOSIS (2020) *Déclaration AOSIS sur la dette. Alliance des petits États insulaires en développement (AOSIS)*, juin 2020 https://www.aosis.org/wp-content/uploads/2020/07/AOSIS-Statement-on-Debt_verJune-29.pdf
- 37 Belfon, Heron (2019).
- 38 Parry, Martin, et al (2009) *Évaluation des coûts de l'adaptation au changement climatique : une analyse de la CCNUCC et d'autres estimations récentes*. Institut international pour l'environnement et le développement et Grantham Institute for Climate Change. Londres, Août 2009 <https://pubs.iied.org/pdfs/11501IIED.pdf>
- 39 Revue des OSC sur l'équité (2019) *Les pertes et préjudices causés par le changement climatique peuvent-ils être équitables ?*. Civil Society Equity Review Coalition. Manille, Londres, Le Cap, Washington, et al., novembre 2019 <http://civilsocietyreview.org/report2019/>
- 40 Pertes et préjudices, Guide en ligne, CCNUCC, février 2020 https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Online_Guide_feb_2020.pdf. Voir aussi : CCNUCC (2019) *Mécanisme international de Varsovie pour les pertes et préjudices associés aux impacts du changement climatique et son évaluation 2019*. Conférence des Parties - COP 25 Madrid, décembre 2019 https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cma2019_L07E.pdf
- 41 JDC (2017) *Mozambique : prêt secrets et dettes injustes*. Jubilee Debt Campaign UK, novembre 2017 <https://jubileedebt.org.uk/countries-in-crisis/mozambique-secret-loans-unjust-debts>
- 42 Ellmers, Bodo (2017) *La crise inattendue de la dette au Mozambique : la dette illégitime de nouveau à l'ordre du jour de la scène internationale*. Eurodad, août 2017 <https://eurodad.org/Mozambican-debt-crisis>
- 43 HCDH (2019) *Mozambique : l'impact du cyclone Idai renforce les arguments en faveur du non-remboursement des prêts secrets*, selon un expert des droits de l'ONU. Nations Unies, Haut-Commissariat aux droits de l'homme, mars 2019 <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=24425&LangID=E>

- 44 Banque mondiale (2013) *Le Groupe de la Banque mondiale augmente son enveloppe d'aide financière à près d'un milliard de dollars américains en soutien à la reprise et à la reconstruction aux Philippines*. Communiqué de presse de la Banque mondiale, novembre 2013. <https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2013/11/22/world-bank-group-recovery-support-philippines>
- 45 FMI (2017) *Samoa : Consultation de 2017 au titre de l'Article IV - Communiqué de presse; Rapport des services du FMI; et Déclaration du Directeur exécutif pour le Samoa*. Fonds monétaire international, mai 2017 <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2017/05/15/Samoa-2017-Article-IV-Consultation-Press-Release-Staff-Report-and-Statement-by-the-Executive-44893>
- 46 FMI (2017b) *Tonga: rapport des services du FMI pour la consultation 2017 au titre de l'Article IV - analyse de viabilité de la dette*. Fonds monétaire international, décembre 2017 <https://www.imf.org/external/pubs/ft/dsa/pdf/2018/dsacr1812.pdf>
- 47 FMI (2016) *Vanuatu : rapport des services du FMI pour la consultation 2015 au titre de l'Article IV et demande de décaissement au titre de la facilité de crédit rapide et achat au titre de l'instrument de financement rapide*. Fonds monétaire international, décembre 2016 <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2016/12/31/Vanuatu-Staff-Report-for-the-2015-Article-IV-Consultation-and-Request-for-Disbursement-Under-42992>
- 48 FMI (2017) *Examen du cadre de viabilité de la dette dans les pays à faible revenu : réformes proposées*. Fonds monétaire international, document d'orientation politique, Washington D.C., septembre 2017 <https://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2017/10/02/pp082217LIC-DSF>
- 49 Munevar, Daniel (2020) *Développement à l'arrêt. Prêts du Fonds monétaire international et austérité post Covid-19*. Eurodad, octobre 2020 https://www.eurodad.org/arrested_development
- 50 Les 20 plus vulnérables (The Vulnerable Twenty - V20) Le Groupe des ministres des finances du Forum des pays « climatiquement vulnérables » (Climate Vulnerable Forum) - <http://www.thevcf.org/> - rassemble un groupe d'économies systématiquement vulnérables au changement climatique. Plus d'informations : <https://www.v-20.org/about/>
- 51 Buhr, Bob; Volz, Ulrich (2018) *Changement climatique et coût du capital dans les pays en développement. Évaluer l'impact des risques climatiques sur les coûts des emprunts souverains*. ONU Environnement. Imperial College Business School et SOAS University of London. Juillet 2018 <https://www.soas.ac.uk/economics/research/grants/climate-change/>
- 52 Cevik, Serhan, et Tovar, Joao (2020) *Ça change tout : les chocs climatiques et les obligations souveraines*. Fonds monétaire international, document de travail, Washington D.C., juin 2020 <https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2020/06/05/This-Changes-Everything-Climate-Shocks-and-Sovereign-Bonds-49476>
- 53 Volz, Ulrich; Beirne, John; Ambrosio Preudhomme, Natalie; Fenton, Adrian; Mazzacurati, Emilie; Renzhi, Nuobu; et Stampe, Jeanne (2020) *Changement climatique et risques souverains*. London, Tokyo, Singapour, Berkeley : SOAS University of London, Institut de la Banque asiatique de développement, World Wide Fund for Nature Singapour, Four Twenty Seven. <https://eprints.soas.ac.uk/33524/>
- 54 Kraemer, Moritz (2014) *Le changement climatique est une méga-tendance mondiale pour le risque souverain*. Standard & Poor's Ratings Direct, Mai 2014 <https://www.maalot.co.il/publications/GMR20140518110900.pdf>
- 55 Moody's (2016) *Comment Moody's évalue les effets physiques du changement climatique sur les émetteurs souverains*. Moody's, Rapport numéro 1039339. Novembre 2016 <https://www.eticanews.it/wp-content/uploads/2017/01/Moodys-climate-change-and-sovereigns-November-7.pdf>
- 56 Moody's (2016).
- 57 Moody's (2018) *Les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance influencent les notations souveraines de multiples manières*. Moody's, Rapport numéro 1113476. Juin 2018 https://www.moodys.com/researchdocumentcontentpage.aspx?docid=PBC_1113476
- 58 Fresnillo, Iolanda (2020).
- 59 FMI(2020) *Perspectives de l'économie mondiale: une ascension longue et difficile*. Fonds monétaire international, Washington, DC, octobre 2020. <https://www.imf.org/en/Publications/WEO/Issues/2020/09/30/world-economic-outlook-october-2020>
- 60 Volz, Ulrich; Akhtar, Shamshad; Gallagher, Kevin P.; Griffith-Jones, Stephanie; Haas, Jörg; et Kraemer, Moritz (2020) *Allègement de la dette pour une reprise verte et inclusive : une proposition*. Heinrich-Böll-Stiftung; SOAS, University of London; et Boston University, Berlin, Londres, et Boston, MA, novembre 2020 <https://www.bu.edu/gdp/2020/11/15/debt-relief-for-a-green-and-inclusive-recovery/>
- 61 Nishizawa, Hidetaka; Roger, Scott; et Zhang, Huan (2019) *Tampons budgétaires pour les catastrophes naturelles dans les pays insulaires du Pacifique*. Document de travail du FMI. Département Asie et Pacifique. Juillet 2019 <https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2019/07/12/Fiscal-Buffers-for-Natural-Disasters-in-Pacific-Island-Countries-47011>
- 62 Sulivan, Laura (2018) *Comment la dette de Porto Rico a créé une tempête parfaite avant même la tempête*. NPR, mai 2018 <https://www.npr.org/2018/05/02/607032585/how-porto-ricos-debt-created-a-perfect-storm-before-the-storm?t=1583429460918>
- 63 The conversation (2018) *Porto Rico ne s'est pas remis de l'ouragan Maria*. Septembre 2018 <https://theconversation.com/puerto-rico-has-not-recovered-from-hurricane-maria-103288>
- 64 Déclaration du professeur Philip Alston, Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, en visite aux États-Unis. Décembre 2017 <https://www.ohchr.org/SP/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=22533&LangID=5>
- 65 The conversation (2018) *Porto Rico ne s'est pas remis de l'ouragan Maria*. Septembre 2018 <https://theconversation.com/puerto-rico-has-not-recovered-from-hurricane-maria-103288>
- Déclaration du professeur Philip Alston, Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, en visite aux États-Unis. Décembre 2017 <https://www.ohchr.org/SP/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=22533&LangID=5>
- 66 Voir par exemple : Barret, Phillip; Bogmans, Christian; Carton, Benjamin; Celasun, Oya; Eugster, Johannes; Jaumotte, Florence; Mohammad, Adil; Pugacheva, Eugenia; Tavares, Marina M.; et Voigts, Simon (2020) « Atténuer le changement climatique. Stratégies de croissance et de distribution » dans *Perspectives économiques mondiales : une ascension longue et difficile*. Chapitre 3. Fonds monétaire international, Washington D.C., octobre 2020 <https://www.imf.org/en/Publications/WEO/Issues/2020/09/30/world-economic-outlook-october-2020>
- OECD (2017) *Investir dans le climat, investir dans la croissance*. OCDE. Mai 2017 <http://www.oecd.org/environment/investing-in-climate-investing-in-growth-9789264273528-en.htm>
- 67 Volz, Ulrich et al, 2020.
- 68 FAO (2014) *Les femmes dans la foresterie : défis et opportunités*. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Juillet 2014 <http://www.fao.org/3/a-i3924e.pdf>
- 69 FMI (2020b) *Réponses de la politique budgétaire à la forte baisse des prix du pétrole*. Fonds monétaire international. Affaires fiscales. Washington D.C., avril 2020. <https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/covid19-special-notes/special-series-on-covid-19-fiscal-policy-responses-to-the-sharp-decline-in-oil-prices.ashx?la=en>
- 70 Action Aid. *Changement climatique et genre* <https://www.actionaid.org.uk/about-us/what-we-do/emergencies-disasters-humanitarian-response/climate-change/climate-change-and-gender>
- 71 WECAN – Réseau d'action des femmes pour la terre et le climat (Women's Earth and Climate Action Network). *Pourquoi les femmes ?* <https://www.wecaninternational.org/why-women>
- 72 FAO (2010) *Le visage féminin de l'agriculture. Infographie de genre*. <http://www.fao.org/gender/resources/infographics/the-female-face-of-farming/en/>
- 73 ONU Femmes (2009) *Fiche d'information : femmes, égalité des genres et changement climatique*. UN Women Watch, ONU Femmes, 2009 https://www.un.org/womenwatch/feature/climate_change/downloads/Women_and_Climate_Change_Factsheet.pdf
- 74 ONU (2015) *Genre et eau*. 2015 <http://www.un.org/waterforlifedecade/gender.shtml>
- 75 FAO (2010).
- 76 ONU Femmes (2009).
- 77 La Via Campesina (2018) *Banque mondiale – FMI coupables de promouvoir l'accaparement des terres qui accroît les inégalités*. Communiqué de presse de La Via Campesina, octobre 2018 <https://viacampesina.org/en/world-bank-imf-guilty-of-promoting-land-grabs-increasing-inequality/>
- 78 OSU (2019) *Qualifiés de « développement », les accaparements de terres nuisent aux communautés locales, et surtout aux femmes.. Oregon State University. Farm Land Grab blog. Juin 2019* <https://www.farmlandgrab.org/28993>
- 79 Gevers, Anik; Musya, Tina; et Bukuluki, Paul (2019) *Pourquoi le changement climatique alimente les violences faites aux femmes*. Apolitical, décembre 2019 https://apolitical.co/en/solution_article/why-climate-change-fuels-violence-against-women
- 80 ActionAid. *Changement climatique et genre* <https://www.actionaid.org.uk/about-us/what-we-do/emergencies-disasters-humanitarian-response/climate-change/climate-change-and-gender>
- 81 Harvey, Fiona (2020) 'La rupture climatique « augmente les violences faites aux femmes » *The Guardian*, janvier 2020 <https://www.theguardian.com/environment/2020/jan/29/climate-breakdown-is-increasing-violence-against-women>
- Conaway, Cameron (2013) « Changement climatique et esclavage : la tempête parfaite ? » *The Guardian*, décembre 2013 <https://www.theguardian.com/global-development-professionals-network/2013/dec/13/slavery-climate-change-poverty>
- 82 Castañeda Camey, Itzá; Sabater, Laura; Owren, Cate; et Boyer, A. Emmett (2020) *Gender-based violence and environment linkages*. IUCN Global Programme on Governance and Rights (GPGR) Liens entre violence basée sur le genre et environnement. Programme mondial de l'IUCN sur la gouvernance et les droits (Global Programme on Governance and Rights - GPGR), janvier 2020 <https://portals.iucn.org/library/node/48969>
- 83 Bohoslavsky, Juan Pablo (2019) *L'impact des réformes économiques et des mesures d'austérité sur les droits fondamentaux des femmes*. Centre pour le leadership mondial des femmes (Centre for Women's Global Leadership) - HCDH, avril 2019 https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Development/IEDebt/WomenAusterity/User-FriendlyVersionReport_EN.pdf
- 84 OMS (2014) *Genre, changement climatique et santé*. Organisation mondiale de la santé, 2014 https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/144781/9789241508186_eng.pdf
- 85 Fresnillo, Iolanda (2020).
- 86 Durant, Isabelle (2020) *Pour sauver les économies, la COVID-19 nécessite des réponses égales entre les genres*. CNUCED. UNCTAD. Avril 2020 <https://unctad.org/en/pages/newsdetails.aspx?OriginalVersionID=2319>

- 87 Fresnillo, Iolanda; Serafini, Veronica (2020) *Un appel à l'action pour les OSC : empêcher la nouvelle crise de la dette de porter atteinte aux droits des femmes*. Eurodad, mars 2020 <https://eurodad.org/Entries/view/1547141/2020/03/09/A-call-to-action-for-CSOs-Stop-the-new-debt-crisis-from-derailing-women-s-rights>
- Musindarwezo, Dinah (2018) Réaliser les droits des femmes : le rôle de la dette publique en Afrique. GADN, août 2018 <https://gadnetwork.org/gadn-resources/2018/8/9/realising-womens-rights-the-role-of-public-debt-in-africa>
- 88 Norgaard, Kari; York, Richard (2005) *Égalité des genres et environnementalisme étatique*. Genre et Société. 2005. <http://pages.uoregon.edu/norgaard/pdf/Gender-Equality-Norgaard-York-2005.pdf>
- 89 Mavisakalyan, Astghik; Tarverdi, Yashar (2019) « Genre et changement climatique : les femmes parlementaires font-elles la différence ? » *European Journal of Political Economy*, Volume 56, janvier 2019, Pages 151-164 <https://doi.org/10.1016/j.ejpolco.2018.08.001>
- 90 Watson, Charlen; et Schalatek, Liane (2019) *L'architecture mondiale du financement climatique*. Overseas Development Institute et Heinrich Böll Stiftung North America, février 2019 <https://climatefundsupdate.org/about-climate-finance/global-climate-finance-architecture/>
- 91 OCDE (2020) *Financement climatique mis à disposition et mobilisé par les pays développés en 2013-2018*, Editions de l'OCDE, Paris, novembre 2019 <http://www.oecd.org/environment/climate-finance-for-developing-countries-rose-to-usd-78-9-billion-in-2018oecd.htm>
- 92 Oxfam (2020) *Rapport parallèle de 2020 sur le financement climatique*. Oxfam International, Oxford, octobre 2020 <https://www.oxfam.org/en/research/climate-finance-shadow-report-2020>
- 93 Oxfam (2020)
- 94 Oxfam (2020)
- 95 Oxfam (2020)
- 96 Munsif, Pallabi (2019) *Le changement climatique épuise les bailleurs de fonds*. Ozy, octobre 2019 <https://www.ozy.com/the-new-and-the-next/climate-change-is-wearing-donors-down/97141/>
- 97 Baumgartner, Lisa; et Richards, Julie-Anne (2019) Assurer un climat changeant. Un examen et une réflexion sur l'expérience de CARE en micro-assurance. CARE International UK, février 2019 https://www.insuresilience.org/wp-content/uploads/2019/02/CARE_Insuring-for-a-changing-climate_2019.pdf
- 98 Chu, Ben (2017) "Ouragan Irma : le FMI résiste à un moratoire sur les remboursements de la dette souveraine de Barbuda ». *The Independent*, 11 septembre 2017 <https://www.independent.co.uk/news/business/news/irma-imf-barbuda-debt-repayments-moratorium-hurricane-caribbean-island-a7941176.html>
- 99 FMI (2019) *Fiche d'information : Trust d'endiguement et de secours en cas de catastrophe*. Fonds monétaire international, avril 2019 <https://www.imf.org/en/About/Factsheets/Sheets/2016/08/01/16/49/Catastrophe-Containment-and-Relief-Trust>
- 100 FMI (2020) *Le Conseil d'administration du FMI approuve l'allègement immédiat du service de la dette pour 25 pays à faible revenu éligibles*. Fonds monétaire international, Washington D.C., avril 2020 <https://www.imf.org/en/News/Articles/2020/04/16/pr20165-board-approves-immediate-debt-service-relief-for-25-eligible-low-income-countries>
- 101 Mitchel, Keith; et Browne, Gaston (2018) « Les îles touchées par l'ouragan ont besoin d'un allègement de la dette », *The Guardian*, 15 avril 2018. <https://www.theguardian.com/world/2018/apr/15/hurricane-hit-islands-need-debt-relief>
- 102 Jubilee Caribbean (2018) <https://jubileedebt.org.uk/wp-content/uploads/2018/03/Jubilee-Caribbean-statement.pdf>
- 103 Harpreet, Kaur Paul (2019) *Solutions du marché pour aider les victimes du climat à échouer au test des droits humains*. Action Aid, avril 2019 <https://actionaid.org/publications/2019/market-solutions-help-climate-victims-fail-human-rights-test>
- 104 Projet d'assurance contre les risques de catastrophe dans les Caraïbes <https://www.worldbank.org/en/results/2013/09/10/caribbean-catastrophe-risk-insurance-project-world-bank> Facilité d'assurance contre les risques de catastrophe dans les Caraïbes (CCRIF SPC) <https://www.ccrif.org/content/about-us>
- 105 Hirsch, Thomasch; Minninger, Sabine; Wirsching, Sophia; Toroitich, Isaiah; Cedillo, Elena; Hermans, Michiel; Onditi, Msololo; Kassa, Endeshaw; Torikul, Habib; Ahmed, Efaz (2017) Pertes et préjudices non économiques. Avec des exemples de cas de Tanzanie, d'Éthiopie, d'El Salvador et du Bangladesh. Document de travail.. Bread for the World, ACT Alliance, World Council of Churches, The Lutheran World Federation. Septembre 2017 https://www.brot-fuer-die-welt.de/fileadmin/mediapool/2_Downloads/Fachinformationen/Analyse/Analyse76-en-v06.pdf
- 106 Kaiser, Jürgen (2019).
- 107 JDC (2018).
- 108 Waithe, Kimberly (2019) *Éviter une catastrophe de la dette*. Banque interaméricaine de développement, juillet 2019 <https://blogs.iadb.org/caribbean-dev-trends/en/avoiding-a-debt-disaster/>
- 109 Wigglesworth, Robin; Smith, Colby (2019) "La clause ouragan dans les obligations aide les pays frappés par une catastrophe », *Financial Times*, juin 2019 <https://www.ft.com/content/4917e73a-8305-11e9-b592-5fe435b57a3b>
- 110 Mallucci, Enrico (2020) *Catastrophes naturelles, changement climatique et risque souverain*. Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale, document de discussion No. 1291 de FRB International Finance, juillet 2020 <https://www.federalreserve.gov/econres/ifdp/natural-disasters-climate-change-and-sovereign-risk.htm>
- 111 Lu, Xianfu; Abrigo, Rexel (2018) *Les obligations catastrophe expliquées*. Développement Asie. Banque asiatique de développement, février 2018 <https://development.asia/explainer/catastrophe-bonds-explained>
- 112 Wright, Andrew (2020) *Le financement de l'adaptation prend son envol alors que les obligations catastrophe atteignent 100 milliards de dollars américains*. Commission mondiale sur l'adaptation. Février 2020 <https://gca.org/global-commission-on-adaptation/solutions/adaptation-finance-takes-off-as-catastrophe-bonds-top-100-billion>
- 113 Banque mondiale (2019) *L'opération d'obligations catastrophe de la Banque mondiale assure la République des Philippines contre les pertes liées aux catastrophes naturelles jusqu'à 225 millions de dollars..* Communiqué de presse de la Banque mondiale, Washington, novembre 2019 <https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2019/11/25/world-bank-catastrophe-bond-transaction-insures-the-republic-of-philippines-against-natural-disaster-related-losses-up-to-usd225-million>
- 114 Evans, Steve (2020) *Le gouvernement philippin demande le calcul de la perte d'obligations catastrophe pour le typhon Goni*. Artemis, 6 novembre 2020 <https://www.artemis.bm/news/philippines-gov-requests-cat-bond-loss-calculation-for-typhoon-goni/>
- 115 Kerawala, Minaz (2020) *Typhon après typhon après typhon...ReliefWeb, Développement et Paix (Development and Peace)*. 19 novembre 2020 <https://reliefweb.int/report/philippines/typhoon-after-typhoon-after-typhoon>
- 116 Allen, Kate (2019) "Les « obligations pandémiques » de la Banque mondiale sous examen après avoir échoué à payer dans le cadre d'Ebola"; *Financial Times*, 21 février 2019 <https://www.ft.com/content/c3a805de-3058-11e9-ba00-0251022932c8>
- Lauerman, John; et Vossos, Tasos (2019) *Les investisseurs profitent des obligations Ebola qui n'ont pas été versées*. Bloomberg, 14 août 2019 <https://www.bloomberg.com/news/articles/2019-08-14/ebola-bond-pays-investors-millions-while-congo-battles-outbreak>
- 117 CBI (2020) *Obligations vertes. La propriété du marché 2019*. Climate Bonds Initiative, juillet 2020 <https://www.climatebonds.net/resources/reports/green-bonds-global-state-market-2019>
- 118 Pronina, Lyubov; et Freke, Tom (2019) *Alors que les obligations vertes sont en plein essor, les inquiétudes au sujet de « l'écoblanchiment (greenwashing) » aussi*. Bloomberg, 14 octobre 2019 <https://www.bloomberg.com/news/articles/2019-10-14/as-green-bonds-boom-so-do-greenwashing-worries-quicktake>
- 119 Jones, Ryan; Baker, Tom; Huet, Katherine; Murphy, Laurence; et Lewis, Nick (2020). Traiter le déficit écologique par la dette : les préoccupations pratiques et politiques des obligations vertes. *Geoforum; Journal des géosciences physiques, humaines et régionales*, 114, 49-58. <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC7274626/>
- 120 Xing, Lan; Delhoume, Lorène; Lai, Justin; Sayer, John; et Lai Albert (2020) *Faire fonctionner les obligations vertes. Avantages sociaux et environnementaux au niveau communautaire*. Oxfam Hong Kong et Carbon Care Asia. Août 2020 https://www.oxfam.org.hk/ff/news_and_publication/52643/Oxfam_CCA_Making%20Green%20Bonds%20Work.pdf
- 121 Jones, Ryan et al., 2020.
- Banga, Josué (2019) "Le marché des obligations vertes : une source potentielle de financement climatique pour les pays en développement"; *Journal de la finance et des investissements durables (Journal of Sustainable Finance & Investment)*, 9:1, 17-32. DOI: 10.1080/20430795.2018.1498617
- 122 PNUD (2017) *Échange dette-nature*. Programme des Nations Unies pour le développement, janvier 2017 <https://www.unpd.org/content/dam/sdfinance/doc/Debt%20for%20Nature%20Swaps%20%20UNDP.pdf>
- 123 Ruiz, Marta (2006) *Échange de dette pour le développement : solution créative ou subterfuge*. Eurodad, octobre 2006 [http://eurodad.org/uploadedfiles/whats_new/reports/debt_%20swaps_%20eng\(1\).pdf](http://eurodad.org/uploadedfiles/whats_new/reports/debt_%20swaps_%20eng(1).pdf)
- 124 Byaruhanga, Catherine; Adamou, Louise (2019) *Seychelles : La nation insulaire ayant une nouvelle façon de lutter contre le changement climatique*. BBC News, décembre 2019 https://www.bbc.com/news/world-africa-50670808?ns_mchannel=social&ocid=socialflow_facebook&ns_campaign=bbcnews&ns_source=facebook
- 125 Mitchell, Travis (2015), *Échange de dette pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique : une proposition du Commonwealth*, document pour discussion du Secrétariat du Commonwealth, No. 19, Secrétariat du Commonwealth, février 2015 <https://doi.org/10.14217/5js4t74262f7-en>.
- 126 ECLAC (2016) CEPALC (2016) *Proposition sur les échanges de dette pour l'adaptation climatique : une stratégie pour la croissance et la transformation économique des économies des Caraïbes*. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Avril 2016 <https://repositorio.cepal.org/handle/11362/40253> McLean, Sheldon; Tokuda, Hidenobu; Skerrette, Nyasha; et Pantin, Machel (2020) *Promouvoir la viabilité de la dette pour faciliter le financement du développement durable dans certains pays des Caraïbes : une analyse de scénario de l'initiative d'échange de dette pour l'adaptation climatique de la CEPALC*. Série d'études et perspectives - Siège sous-régional de la CEPALC pour les Caraïbes, No. 89 (LC/TS.2020/5-LC/CAR/TS.2019/12), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Santiago, janvier 2020 <https://www.cepal.org/es/node/50871>
- 127 Fuller, Frances; Zamarioli, Luis; Kretschmer, Bianka; Thomas, Adelle; et De Marez, Laetitia (2018) *Échanges de dette pour le climat : perspective des Caraïbes*. Impact - Analyse climatique, avril 2018 <https://climatanalytics.org/publications/2018/debt-for-climate-swaps-caribbean-outlook/>
- 128 Voir par exemple : Degnarain, Nishan (2020) *Echanges dette-climat : résoudre à la fois l'urgence de la*

- dette due au coronavirus et la crise climatique ? Forbes, avril 2020 <https://www.forbes.com/sites/nishandegnarain/2020/04/27/debt-for-climate-swaps-solving-both-the-coronavirus-debt-emergency-and-the-climate-crisis/>
- Steele, Paul; and Patel, Sejal (2020) *Faire face à la triple crise : utiliser les échanges de dette pour faire face aux pertes de dette, de climat et de nature après la COVID-19*. IIED, Londres, septembre 2020. <http://pubs.iied.org/16674IIED>
- Horgan, Michael; Murchison, David; et Vaughan, Scott (2020) *Alors que le risque de défaut de paiement de la dette monte en flèche dans les pays en développement, le Canada devrait faire plus pour soutenir un instrument de financement présentant des avantages environnementaux évidents*. Options de politique – IRPP. Septembre, 2020 <https://policyoptions.irpp.org/magazines/septembre-2020/more-than-ever-climate-debt-swaps-should-be-the-financial-tool-of-choice/>
- ONU (2020) Financement du développement à l'ère de la COVID-19 et au-delà. Menu d'options pour les considérations des ministres des Finances. Nations Unies, septembre 2020 https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/part_i_-_executive_summary_menu_of_options_financing_for_development_covid19.pdf
- Ainio, Silvia A. (2020) *Comment les échanges de dette pour le climat pourraient stimuler une reprise verte*. Plateforme d'action sur la COVID du Forum économique mondial / Commission européenne. Octobre 2020 <https://www.weforum.org/agenda/2020/10/debt-climate-swaps-spur-green-recovery/>
- Volz, Ulrich et al, 2020
- 129 Picolotti, Romina ; Zaelke, Durwood; Silverman-Roati, Korey ; et Ferris, Richard (2020) *Échangers dette-climat*. Note de contexte IGSD. Document de discussion de l'Institut pour la gouvernance et le développement durable (IGSD), octobre 2020 <http://www.igsd.org/wp-content/uploads/2020/08/Background-Note-on-Debt-Swaps-11Aug20.pdf>
- 130 ONU (2020) *Lettre du Secrétaire général de l'ONU aux dirigeants du G20*. Bureau du Secrétaire général des Nations Unies, novembre 2020 <https://www.un.org/sg/en/content/sg/note-correspondents/2020-11-17/note-correspondents-un-secretary-generals-letter-g20-leaders-please-scroll-down-for-french-and-spanish-versions>
- 131 ONU – Forum international des transports (FIT) sur l'Initiative du financement du développement – FfD (2020), *Rapport 2020 du financement pour le développement durable*. Chapter III.E: Dette et viabilité de la dette. Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies sur le financement du développement. New York, avril 2020 https://developmentfinance.un.org/sites/developmentfinance.un.org/files/FSDR2020_ChptIII.E.pdf
- 132 Kaiser, Jürgen (2019) *Avant la (prochaine) tempête. L'allègement de la dette en réponse aux catastrophes naturelles dans les Caraïbes*. Briefing pour la conférence "Jusqu'où avons-nous progressé en matière de viabilité de la dette? Un état des lieux un an après." 17 avril 17, 2019 at Friedrich-Ebert-Stiftung New York Office. Avril 2019 https://www.fesny.org/fileadmin/user_upload/Before_the_next_Storm_2019.docx
- 133 ONU – Forum international des transports (FIT) sur l'Initiative du financement du développement – FfD (2020), *Rapport 2020 du financement pour le développement durable*. Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies sur le financement du développement. New York, 2020 <https://developmentfinance.un.org/fsdr2020>
- 134 Craviotto, Nerea (2020) *Quatre défis lorsqu'il s'agit de déclarer l'allègement de la dette en tant qu'APD*. Eurodad, Bruxelles, novembre 2020 https://www.eurodad.org/four-challenges_when_it_comes_to_reporting_debt_relief_as_oda
- 135 Gómez-Olivé, Daniel (2002) *La conversion de la dette pour les investissements : un nouvel outil de soumission*. Observatoire de la dette dans la mondialisation. https://www.oei.es/historico/deuda/43_conversion_deuda.pdf
- 136 ICEX (2018) *Programmes de conversion de dette avec Cuba*. El Exportador, magazine pour l'internationalisation. ICEX España Exportación e Inversiones, décembre 2018 <https://www.icex.es/icex/es/Navegacion-zona-contacto/revista-el-exportador/invertir/REP2018804965.html>
- 137 VVAA (2020) *Miser sur le changement climatique. Rapport sur le financement des énergies fossiles 2020*. Rainforest Action Network (RAN), BankTrack, Indigenous Environmental Network (IEN), Oil Change International, Reclaim Finance et la Sierra Club. Mars 2020 <https://www.ran.org/bankingonclimatechange2020/>
- 138 CEE Bankwatch network (2019) *La plus grande banque multilatérale du monde met fin au financement des énergies fossiles*. Communiqué de presse, novembre 2019 https://bankwatch.org/press_release/world-s-largest-multilateral-bank-ends-fossil-fuels-financing
- 139 Voir la campagne « BEI sans fossile » soutenue par 17 OSC et plateformes d'OSC <http://fossilfree-eib.eu/>
- 140 BEI (2019) *La Banque de l'UE lance une nouvelle stratégie climatique et une politique de prêts énergétiques ambitieuses*. Banque européenne d'investissement, novembre 2019 <https://www.eib.org/en/press/all/2019-313-eu-bank-launches-ambitious-new-climate-strategy-and-energy-lending-policy>
- 141 Urgewald (2020) Réunion annuelle de la Banque mondiale : la Banque a investi plus de 10,5 milliards de dollars américains dans les énergies fossiles depuis l'Accord de Paris. Urgewald, octobre 2020 <https://urgewald.org/en/medien/world-bank-annual-meeting-bank-invested-over-105-billion-fossil-fuels-paris-agreement>
- 142 Big Shift Campaign (2019) *Les banques multilatérales de développement ne tiennent pas leur promesse conjointe d'alignement sur l'Accord de Paris à la COP25*. Big Shift Campaign Global, décembre 2019 <https://bigshiftglobal.org/multilateral-development-banks-fail-deliver-joint-paris-alignment-promise-cop25>
- 143 Eurodad, APMDD, TWN et Afrodad (2020) *Réponse mondiale commune aux résultats du sommet Finance en commun*. Novembre 2020 https://www.eurodad.org/joint-global_response_to_the_outcome_of_the_finance_in_common_summit
- 144 Mbaye, Samba; Moreno Badia, Marialuz; Chae, Kyungla (2018) *Renflouer le peuple ? Quand la dette privée devient publique*. Document de travail du FMI (WP / 18/141). Département des finances publiques du FMI. Washington DC, juin 2018.
- 145 McGlade, Christophe; Ekins, Paul (2015) *La répartition géographique des énergies fossiles non utilisées pour limiter le réchauffement climatique à 2 ° C*. Nature 517, janvier 2015. <https://doi.org/10.1038/nature14016>
- 146 Sini Matikainen (2018) *Que sont les actifs bloqués ?* London School of Economics. Grantham Institute. Janvier 2018 <http://www.lse.ac.uk/GranthamInstitute/faqs/what-are-stranded-assets/>
- 147 Mercure, J., Pollitt, H., Viñuales, J.E. et al. (2018) *Impact macroéconomique des actifs d'énergies fossiles bloqués*. Nature Clim Change, 8 juin 2018 <https://doi.org/10.1038/s41558-018-0182-1>
- 148 UNU-IRNA (2019) *Le développement de l'Afrique à l'ère des actifs bloqués*. Université des Nations Unies et Institut des Nations Unies pour les ressources naturelles en Afrique. Document de travail. Accra, 2019 https://i.unu.edu/media/inra.unu.edu/publication/5247/Discussion-paper-Africas-Development-in-the-age-of-stranded-Assets_INRAReport2019.pdf
- 149 Caldecott, Ben; Harnett, Elizabeth; Cojoianu, Theodor; Kok, Irem; et Pfeiffer, Alexander (2016) *Actifs bloqués : un défi lié aux risques climatiques*. Banque interaméricaine de développement, <https://publications.iadb.org/publications/english/document/Stranded-Assets-A-Climate-Risk-Challenge.pdf>
- 150 Stanley, Fiona; Pearn, Graeme; et Yin, Richard (2018) *Ne croyez pas le battage médiatique sur le gaz naturel. C'est une énergie fossile comme le charbon*. The Guardian, April 2018. <https://www.theguardian.com/commentisfree/2018/apr/17/dont-believe-the-hype-on-natural-gas-its-a-fossil-fuel-just-like-coal>
- 151 Mainhardt, Heike (2020) *Reconstruire en mieux ? Les conseils politiques du FMI entravent la reprise verte post COVID-19*. Recourse, Greenpeace, Earthlife Africa, Centre pour la responsabilité financière, septembre 2020. <https://www.re-course.org/wp-content/uploads/2020/10/Build-Back-Better-IMFs-policy-advice-hampers-green-COVID19-recovery.pdf>
- 152 Alstom, Phillip (2019) *Changement climatique et pauvreté. Rapport du Rapporteur spécial sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme*. Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, 41^{ème} session, A/HRC/41/39. Juillet 2019 <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G19/218/66/PDF/G1921866.pdf?OpenElement>
- 153 Eurodad (2019) *Le financement adéquat est essentiel au succès de la Nouvelle donne verte (Green New Deal) de l'UE*. Eurodad, décembre 2019 <https://eurodad.org/EUGreendead>
- 154 FMI (2020) *Écologisation de l'économie*. Fonds monétaire international, Série spéciale sur les politiques budgétaires pour répondre à la COVID-19. Washington D.C., avril 2020 <https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/covid19-special-notes/en-special-series-on-covid-19-greening-the-recovery.ashx>
- 155 OCDE (2020) *Accent mis sur une reprise verte*. Novembre 2020 <https://www.oecd.org/coronavirus/en/themes/green-recovery>
- 156 Volz, Ulrich et al, 2020.
- 157 CNUCED (2019) *Rapport 2019 sur le commerce et le développement. Financer une Nouvelle donne verte mondiale*. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, septembre 2019 https://unctad.org/en/PublicationsLibrary/tldr2019_en.pdf
- Voir aussi : Romero, Maria José; Ellmers, Bodo (2019) *Une Nouvelle donne verte mondiale - Le nouveau rapport de la CNUCED décrit un plan de financement*. Eurodad, octobre 2019 <https://eurodad.org/Entries/view/1547091/2019/10/10/A-Global-Green-New-Deal-new-UNCTAD-report-outlines-a-financing-plan>
- 158 IAFEE (2020) *COVID-19 et macroéconomie féministe*. Webinaire avec Diane Elson, University of Essex, Stephanie Seguino, University of Vermont et Jayati Ghosh, Jawaharlal Nehru University. Association internationale pour l'économie féministe (IAFEE), mai 2020 – Enregistrement du Webinaire https://youtu.be/ahv1pNk_ywM et diaporama de la présentation <https://www.slideshare.net/secret/qzzPOUxS0IKHZ9>
- 159 Nouvelle donne verte féministe <http://feministgreennewdeal.com>
- 160 Déclaration de pertes et préjudices <https://jubileedebt.org.uk/loss-and-damage-petition>
- 161 Mitchel, Keith; et Browne, Gaston (2018).
- 162 Kaiser, Jürgen (2020) *Allègement de la dette en réponse aux pertes et préjudices causés par le changement climatique*. Deutsche Klimafinanzierung (financement climatique allemand) juin 2020, <https://www.germanclimatefinance.de/2020/06/24/debt-relief-in-response-to-loss-and-damage-caused-by-climate-change/>
- 163 CNUCED (2015) *Feuille de route et guide pour une résolution de la dette souveraine*. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement avril 2015 <https://unctad.org/news/sovereign-debt-workouts-roadmap-and-guide-published-unctad>
- 164 Perera, Mark, 2019.
- 165 Perera, Mark, 2019.

Eurodad

Eurodad (le réseau européen sur la dette et le développement) est un réseau de 49 organisations non gouvernementales de 20 pays européens, qui travaillent ensemble sur des questions liées à la dette, au financement du développement et à la réduction de la pauvreté. Le réseau Eurodad offre une plateforme pour explorer les problèmes, collecter des informations et des idées et entreprendre un plaidoyer collectif.

Plus d'informations et de publications récentes suotr :
www.eurodad.org

Mises à jour des informations Eurodad :

Abonnez-vous gratuitement à la newsletter d'Eurodad « Veille et suivi du financement du développement » :
www.eurodad.org/newsletter/index.aspx?id=108

Remerciements

L'ensemble du rapport a été rédigé par Iolanda Fresnillo (Eurodad). Des remerciements particuliers vont à Mark Perera, Daniel Munevar, Leïa Achampong et Jean Letitia Saldanha pour leurs critiques et leur contribution inestimable à l'élaboration de ce rapport.

Relecture et corrections : Vicky Anning et Julia Ravenscroft.

Toutes les opinions exprimées relèvent de la seule responsabilité d'Eurodad, et toutes les erreurs et omissions sont de la responsabilité de l'auteur.

Contact

Eurodad
Rue d'Edimbourg 18-26
1050 Brussels Belgium
+32 (0) 2 894 4640
assistant@eurodad.org
www.eurodad.org

Ce document d'information a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne et de Bread for the World. Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité d'Eurodad et des auteurs de ce rapport et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant les opinions des bailleurs de fonds.



Brot
für die Welt